

LIVRET DE FORMATION

L3 Économie Gestion

Parcours : « Général », « Data Science », « Banque Finance » et « Économie et Management de la Santé »

FI	FA	FC	Formation anglophone
X			



2026-2027



Faculté de sciences économiques et de gestion
Campus Mail des Mèches – Place de la porte des Champs 94000 Créteil
<https://fseg.u-pec.fr>

CONTACTS

PARCOURS			
Général	Data Science	Banque Finance	Économie et management de la santé
Responsable pédagogique Olivier FERRIER Email : ferrier@u-pec.fr	Responsables pédagogiques Sylvain CHAREYRON & Zineb ABIDI Emails : sylvain.chareyron@u-pec.fr zineb.abidi@u-pec.fr	Responsable pédagogique Sylvie LECARPENTIER-MOYAL Email : sylvie.lecarpentier-moyal@u-pec.fr	Responsables pédagogiques Cédric TCHENG, Céleste FOURNIER, Clémence BUSSIÈRE & Sandra PELLET Emails : cedric.tcheng@u-pec.fr celeste.fournier@u-pec.fr clemence.bussiere@u-pec.fr sandra.pellet@u-pec.fr
Gestionnaire pédagogique Rachel MEKHTARIAN Scolarité de Sciences Économiques - RDC l3-ecogestion@u-pec.fr Tél : 00 33 (0)1 41 78 46 18			Gestionnaire pédagogique Vilma MIRAKAJ Tél : 01 41 78 46 21 Scolarité de Sciences Économiques - RDC l3_ems@u-pec.fr

Formation continue
fc-fseg@u-pec.fr

I. Présentation générale de la formation

1. Objectifs	p. 6
2. Débouchés professionnels.....	p. 7
3. Poursuite d'études.....	p. 8
4. Durée et rythme de la formation.....	p. 8
5. Compétences visées.....	p. 9
6. Pédagogie.....	p. 9

II. Modalités d'admission

1. Conditions d'admissions / prérequis.....	p. 10
2. Sélection (Dossier + entretien éventuel)	p. 10
3. Modalités de candidatures.....	p. 11

III. Calendrier

1. Cours et alternance.....	p. 11
2. Relations université – entreprise - CFA UPEC.....	p. 11

IV. Maquette.....p. 12

V. Modalités de contrôle des connaissances

1. Le jury d'examen.....	p. 14
2. Le mémoire et le rapport d'activité.....	p. 15
3. Le rôle du tuteur pédagogique.....	p. 16

VI. Entreprises/Universités partenaires.....p. 18

VII. Environnement de recherche.....p. 18

VIII. Équipe académique.....p. 18

IX. Syllabus.....p. 16

X. Annexes

1. Annexe 1 : cours ouverts dans le cadre du programme ERASMUS.....p. 45
2. Annexe 2 : dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en Licence.....p. 61
3. Annexe 3 : organisation des enseignements non disciplinaires en Licence.....p. 68
4. Annexe 4 : règlement des jurysp. 60

I. Présentation générale de la formation

1. Objectifs

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en six semestres à l'université. La licence valide l'obtention de 180 crédits E.C.T.S.

Créés en 1988 par l'Union européenne, les ECTS (European Credits Transfer System) ont pour objectif de faciliter la reconnaissance académique des études à l'étranger, notamment dans le cadre des programmes ERASMUS. Le crédit ECTS est proportionnel au volume de travail à fournir par l'étudiant et permet de mesurer le niveau d'études atteint.

La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. Il atteste l'acquisition d'un socle de compétences diversifiées : des compétences disciplinaires, préprofessionnelles, transversales et linguistiques. Ces compétences sont précisées pour chaque mention dans les référentiels de compétences en licence. La licence permet de solliciter une inscription en cursus master.

Il est recommandé de réfléchir attentivement dès le début de la 3e année de Licence à la suite de son cursus universitaire en fonction de ses futures orientations professionnelles. Pour aider à concrétiser ses choix, un dossier est distribué à chaque étudiant à la fin de la 3e année de Licence. Celui-ci doit exprimer ses motivations, notamment par rapport à une éventuelle poursuite d'études en Master.

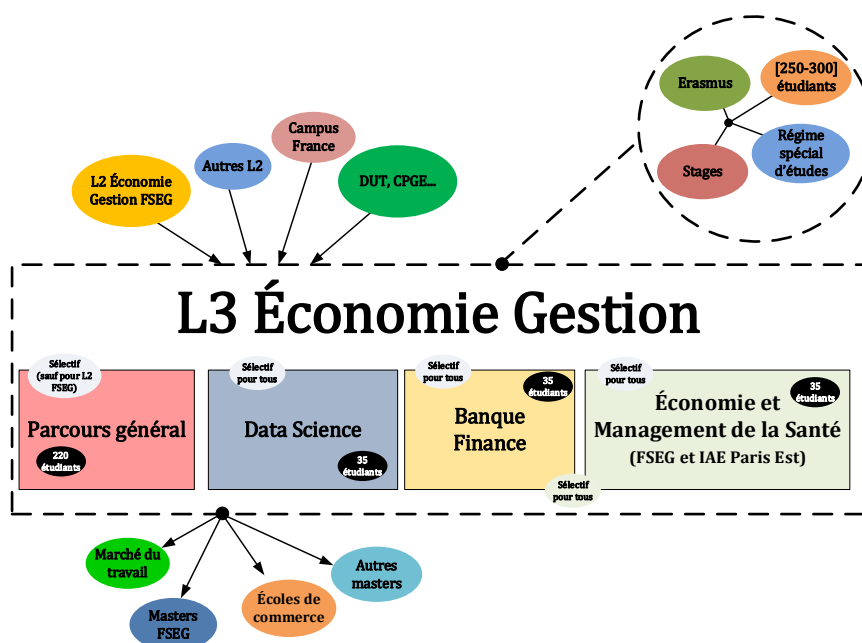


Figure 1. Schéma général de la Licence 3 *Économie Gestion*

La Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC a été précisément définie par rapport aux métiers visés afin d'apporter les compétences élémentaires qui les caractérisent. Selon les spécialisations choisies en Master, il est donc possible d'accéder à des emplois d'économistes de niveau Bac + 5 avec des responsabilités de cadre et de poursuivre de véritables carrières.

2. Débouchés professionnels

Les métiers auxquels sont destinés les diplômes de Licence et de Master ne sont pas très différents dans leur objet mais essentiellement dans le niveau de responsabilité atteint, dans la dimension des problèmes posés, dans la possibilité non seulement d'être en charge du problème mais d'organiser le travail et éventuellement celui d'une équipe.

1. Les métiers visés dans la préparation au Master se trouvent dans les mêmes domaines que ceux que l'on va énumérer pour le niveau Licence, mais supposant une formation approfondie et surtout une maturité bien différente. Dans cette liste, on distinguera facilement les emplois qui peuvent être obtenus avec une Licence mention *Économie et Gestion* et ceux qui demandent un Master spécialisé complet (avec un stage dans le domaine) ; ils sont listés ici par branche et non par niveau pour montrer que ces formations professionnalisées ont une logique continue : il est possible de sortir avant Bac+5 en prétendant à un métier spécialisé de niveau cadre intermédiaire, le meilleur niveau correspond bien sûr au cycle L+M achevé.

2. La dénomination générale de ce métier pourrait être économiste d'entreprise et des collectivités, puisque ces dernières, conseils régionaux et départementaux, organisations diverses, expriment de façon croissante des besoins en cadres de ce type.

On peut citer un grand nombre de métiers accessibles au niveau Licence ou Master, dans les différentes appellations que l'on peut trouver selon les branches ; on se contentera des termes génériques :

1. *Chargé d'études d'entreprise*, décliné en Chargé d'affaires, Chargé de planification, Chargé d'analyses et de développement ; la fonction sera : faire de la gestion de base de données, collecter et organiser l'information, mesurer l'activité en général ou des aspects particuliers de la gestion ; faire de la gestion de base de données avec une compétence en statistique ;

2. *Coordinateur de programmes de développement, Adjoint de développement local, Conseiller de développement local* (avec différentes déclinaisons dans le secteur rural, dans la santé publique, dans la micro-économie au sens des PME) : élaboration de projet d'organisation (administrative, commerciale, comptable ou financière), planification et suivi de l'avancement des projets, analyse des risques et suivi des coûts, suivi des réalisations et du respect du cahier des charges ;

3. *Conseil en organisation* (processus de changement dans l'entreprise, avec un volet important qui concerne l'organisation informatique) : concevoir, préparer, accompagner les processus de transformation de l'entreprise, analyser les effets des modernisations des conditions de travail ;

4. Métiers de l'immobilier et de la banque

Banque : Business Manager/ trading assistant, Chargé d'études Partenariats Centraux, Conseiller clientèle professionnelle, Gestion prévisionnelle de la trésorerie, Analyste risques, Chargé de développement commercial, Contrôleur de gestion, Analyste de crédit sur institutions financières, Chargé de mission Conformité réglementaire, Chargée d'affaires, Analyste flux clientèle, Gestion du portefeuille clientèle, Analyste des appels d'offre flux services bancaires

Immobilier : Assistant au montage d'opérations immobilières, Conseil en transactions immobilières, Gestionnaire de patrimoine immobilier, Administrateur de biens, Conseil en financements immobiliers, Conseil en investissement immobilier ; Chargé d'études immobilières : dans ces métiers, il faut savoir analyser la demande immobilière et l'environnement de marché, les risques d'une opération et de son financement, évaluer les perspectives de valorisation des biens.

La liste n'est pas exhaustive et l'on peut noter que dans certaines branches, dont les règles sont très bien définies quant au recrutement des économistes (essentiellement au niveau Master) comme le secteur bancaire, les pratiques commencent à évoluer rapidement avec l'expression d'une forte demande au niveau Licence (notamment en apprentissage) avec la possibilité de progresser ensuite par des formations et concours internes (ou reprise d'études en alternance).

3. Poursuite d'études

La double nature de la licence d'économie gestion (économie et gestion, d'un côté et généraliste de l'autre) fait que les étudiants ont un choix très large en matière de poursuite d'études. La licence économie gestion ouvre de nombreuses portes, notamment vers des Masters.

Les étudiants en licence économie gestion peuvent également se réorienter pour intégrer une école de commerce (expertise-comptable, finance, marketing...).

Les nouveaux métiers (du numérique et de big data, tels qu'analyste de données, data scientist ou encore les métiers du marketing digital) accessibles après une poursuite en master font également partie des débouchés au sortir de la Licence lorsqu'on étudie l'économie et la gestion.

4. Durée et rythme de la formation

En formation à temps plein, les enseignements se déroulent de mi-septembre à mi-avril, puis les étudiants effectuent un stage d'au moins deux mois (pouvant être prolongé jusqu'au 31 août).

5. Compétences visées

Les compétences nécessaires à ces quelques illustrations du métier d'économiste apparaissent assez clairement dans la brève énumération des fonctions assurées soit, sans revenir sur les particularités de branches,

- construire un système d'information à gérer de façon régulière ou à la demande ;
- sélectionner l'information pertinente, analyser, traiter, interpréter, suivre les évolutions ;
- construire des indicateurs opérationnels en ayant recours à une palette d'outils adaptés ;
- élaborer des rapports, notes de synthèse, présenter des résultats et des perspectives ;
- formuler des propositions, construire des scénarios, indiquer des choix ;
- diffuser des informations et assurer leur valorisation.

Pour résumer, il s'agit :

- de savoir analyser et traiter un problème en s'appuyant sur une méthode et une culture économique ainsi que sur une palette d'outils ;
- d'être capable de rédiger et d'exposer dans différents contextes et sous différentes formes et pouvoir faire tout cela dans une langue étrangère au moins.

C'est ce qui explique les choix de l'organisation actuelle du diplôme.

6. Pédagogie

La Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC est assurée principalement par des universitaires (enseignants-chercheurs) mais compte aussi quelques professionnels afin de répondre aux exigences académiques d'une formation universitaire de ce niveau. La formation est à temps plein avec un stage obligatoire de 2 mois permettant une mise en première application des enseignements dispensés en Licence ; les étudiants doivent rédiger une fiche métier avec une problématique économique (voir le syllabus précis). L'approche adoptée permet de doter les étudiants de connaissances et de compétences en adéquation avec les débouchés visés. Les effectifs sont d'environ 250 étudiants par promotion, lesquels sont en groupes d'une trentaine d'étudiants pour les travaux dirigés ce qui permet une pédagogie active et un bon niveau d'encadrement.

II. Modalités d'admission

1. Conditions d'admissions / prérequis

La Licence mention *Économie et Gestion* est un diplôme national défini depuis la rentrée 2005 avec la mise en place du système « LMD » (voir le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20277/la-licence.html>).

Les étudiants ayant validé les deux premières années de la Licence mention *Économie et Gestion* sont admis en 3^e année dans le parcours « Expertise Économique et Financière ». Les étudiants sont également autorisés à s'inscrire en dernière année de Licence dans ce parcours si les deux conditions suivantes sont remplies : 1) avoir validé trois semestres sur quatre des deux premières années et 2) avoir obtenu une moyenne minimum de 9/20 pour le (quatrième) semestre non validé.

En ce qui concerne le parcours « Banque Finance », il est attendu des notes satisfaisantes dans les matières fondamentales de l'économie (micro-économie, en particulier) et dans les matières techniques (comptabilité, mathématiques, statistiques).

2. Sélection (Dossier + entretien éventuel)

S'agissant du parcours « Expertise Économique et Financière », tout étudiant de la L2 Economie Gestion de la FSEG y entre de droit, sans sélection. L'accès aux autres parcours « Banque Finance », « Data Science », « Économie et Management de la Santé » et « International Economics and Management » est sélectif. Les candidats doivent déposer leur candidature sur la plateforme e-candidat s'ils effectuent déjà leurs études en France ou sur la plateforme Campus France, via la procédure Etudes en France pour les étudiants internationaux.

- Parcours « Banque Finance » : l'admission se fait par sélection sur dossier et entretien éventuel, avec les seules notes du S3 (trois réponses possibles : admis(e), refusé(e), ou en attente de résultats complémentaires) ou plus tard avec les notes du S4.

- Parcours « Data Science » : les étudiants ayant obtenu au moins une mention Assez Bien en L2 sont acceptés sans réserve s'ils en font la demande. Pour les autres étudiants, chaque demande

est examinée par le responsable du parcours. Une attention toute particulière est portée à la moyenne générale obtenue ainsi que sur les notes des matières fondamentales (Micro-économie, Macro-économie, Statistiques et Mathématiques).

- Parcours « Économie et Management de la Santé » : l'admission se fait par sélection sur dossier.

3. Modalités de candidatures

- Parcours « Banque et Finance » : l'admission se fait par sélection sur dossier, via e-candidat ou Campus-France.
- Parcours « Data Science » : l'admission se fait par sélection sur dossier, via e-candidat ou Campus-France.
- Parcours « Économie et Management de la Santé » : l'admission se fait par sélection sur dossier, via e-candidat.

III. Calendrier

1. Cours et alternance

Les parcours de la Licence mention *Économie et Gestion* sont tous sous le régime de la formation initiale.

2. Relations université – entreprise - CFA UPEC

Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC n'est pas concernée par l'apprentissage.

IV. Maquettes

Maquette de la L3 Parcours Général										Régime général						Régime spécial d'études				Note plancher à l'UE	
CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS										CM		TD		Contrôle continu (CC) et contrôle continu intégral		Epreuve terminale/Examen		Examen de 2ème session			Examen de 2ème session
Semestre	UE/EUE	Libellé de l'UE ou EUE	Type d'enseignement	Nombre d'ECTS	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes CM	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes TD	Modalité d'évaluation en régime général	Ecrit %	Oral %	Nombre d'épreuves min	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	
S5	UE	UE 1 - Mobiliser les principaux concepts en économie	UE obligatoire	8																07/20	
S5	ECUE	Microéconomie - Économie publique	ECUE obligatoire	4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0		
S5	ECUE	Théorie des jeux	ECUE obligatoire	4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0		
S5	UE	UE 2 - Mobiliser les principaux concepts en gestion	UE obligatoire	8																07/20	
S5	ECUE	Introduction à la finance d'entreprise	ECUE obligatoire	4	20,0	1,0			ET				100,0		100,0		100,0		100,0		
S5	ECUE	Stratégies d'entreprise	ECUE obligatoire	4	24,0	1,0			ET				100,0		100,0		100,0		100,0		
S5	UE	UE 3 - Utiliser les méthodes et outils d'observation et d'analyse des phénomènes	UE obligatoire	8																07/20	
S5	ECUE	Économétrie	ECUE obligatoire	4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0		
S5	ECUE	Mathématiques	ECUE obligatoire	4	24,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0		
S5	UE	UE 4 - Développer des compétences préprofessionnelles	UE obligatoire	6																	
S5	ECUE	Économie du travail	ECUE obligatoire à choix	3	24,0	1,0			ET				100,0		100,0		100,0		100,0		
S5	ECUE	Économie appliquée à la santé - 1	ECUE obligatoire à choix	3	24,0	1,0			ET				100,0		100,0		100,0		100,0		
S5	ECUE LVE	Reading Economics and Management	ECUE obligatoire	3			20,0	8,0	CC	50	50	2			100		100		100		
S5	UE	UE 5 - Mobiliser les principaux concepts en économie	UE obligatoire	8																07/20	
S5	ECUE	Commerce international	ECUE obligatoire	4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0		
S5	ECUE	Macroéconomie - Théories de la croissance	ECUE obligatoire	4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0		
S5	UE	UE 6 - Mobiliser les principaux concepts en gestion	UE obligatoire	8																07/20	
S5	ECUE	Contrôle de gestion	ECUE obligatoire	4	24,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0		
S5	ECUE	Théories de l'entreprise	ECUE obligatoire	4	24,0	1,0			CC	100		2			100,0		100,0		100,0		
S5	UE	UE 7 - Utiliser les méthodes et outils d'observation et d'analyse des phénomènes	UE obligatoire	8																07/20	
S5	ECUE	Analyse de données	ECUE obligatoire	4	30,0	1,0			CC	100		2			100,0		100,0		100,0		
S5	ECUE	Comptabilité financière	ECUE obligatoire	4	20,0	1,0			CC	100		2			100,0		100,0		100,0		
S5	UE	UE 8 - Développer des compétences préprofessionnelles	UE obligatoire	6																	
S5	ECUE LVE	Reading and Speaking Economics and Management	ECUE obligatoire	3			20,0	8,0	CC	50	50	2			100		100		100		
S5	ECUE	Stage	ECUE obligatoire	3					ET				50	50	100		100		100	50	

Figure 2. Maquette du parcours *général* de la Licence 3 Économie Gestion

Maquette de la L3 Parcours Data Science										Régime général						Régime spécial d'études				Note plancher à l'UE				
CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS										CM		TD		Contrôle continu (CC) et		Epreuve		Examen de 2ème			Examen		Examen de 2ème	
Libellé de l'UE ou EUE	Type d'enseignement	Si UE oblig à choix	Nombre d'ECTS	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes CM	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes TD	Modalité d'évaluation en régime général	Ecrit %	Oral %	Nombre d'épreuves min	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %					
UE 1 - Mobiliser les principaux concepts en économie																								
Microéconomie - Économie publique	UE obligatoire		8																					
ECUE obligatoire			4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100	-	2			100,0		100,0		100,0						
Théorie des jeux	ECUE obligatoire		4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100	-	2			100,0		100,0		100,0						
UE 2 - Utiliser les méthodes et outils d'observation et d'analyse des phénomènes économiques																								
Économétrie	UE obligatoire		8																					
ECUE obligatoire			4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	40	-	2	50				100,0		100,0						
Théorie des probabilités	ECUE obligatoire		4	24,0	1,0	15,0	8,0	CC		-		100				100,0		100,0						
UE 3 - Mobiliser les outils et méthodes d'analyse et de gestion des données																								
Probabilités (mathématiques)	UE obligatoire		7																					
Logiciel SAS	ECUE obligatoire		3	20,0	1,0	10,0	5,0	CC	100	-	2			100,0		100,0		100,0						
UE 4 - Lire l'anglais économique et des affaires et développer des compétences spécifiques en économie																								
Économie du travail	ECUE obligatoire à choix (10)		3	24,0	1,0			ET	100	-	2			100,0		100,0		100,0						
Introduction à la finance d'entreprise	ECUE obligatoire à choix (10)		2	20,0	1,0	20,0	8,0	ET	50	50	3	-				100,0		100,0						
Reading Economics and Management	ECUE obligatoire		3			20,0	8,0	ET	50	50	3	-				100,0		100,0						
UE 5 - Mobiliser les principaux concepts en économie																								
Commerce international	UE obligatoire		8																					
ECUE obligatoire			4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	-	-		100	-			100,0		100,0						
Macroéconomie - Théories de la croissance	ECUE obligatoire		4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	-	-		100	-			100,0		100,0						
UE 6 - Comprendre et utiliser les méthodes quantitatives d'analyse des phénomènes économiques																								
Introduction à la finance	UE obligatoire		3	20,0	1,0			CC	50	-	2	50				100,0		100,0						
Reporting et Data Mining	ECUE obligatoire		3	20,0	1,0			CC	-	-		100				100,0		100,0						
UE 7 - Comprendre et utiliser les méthodes quantitatives d'analyse des phénomènes économiques																								
Statistique de données	UE obligatoire		7																					
ECUE obligatoire			4	30,0	1,0			CC	100	-	2	100				100,0		100,0						
Économie appliquée	ECUE obligatoire		3	24,0	1,0			CC	-	-		100				100,0		100,0						
UE 8 - Lire et parler l'anglais économique et des affaires et acquérir une expérience professionnelle																								
Reading and Speaking Economics and Management	ECUE obligatoire		9																					
Théorie et institutions monétaires et financières	ECUE obligatoire à choix (10)		3	30,0	1,0			CC	100		2			100,0		100,0		100,0						
Économie appliquée à la santé 2	ECUE obligatoire à choix (10)		3	24,0	1,0			CC	100	-	2	-				100,0		100,0						
Stage	ET		3					ET	100	-	2	-				100,0		100,0						

Figure 3. Maquette du parcours *Data Science* de la Licence 3 Économie Gestion

Maquette de la L3 Parcours Banque Finance											Régime général										Régime spécial d'études						Note plancher à l'UE
CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS											Contrôle continu (CC) et		Epreuve		Examen de 1ère		Examen		Examen de 2ème								
Semestre	UE/EUE	Libellé de l'UE ou EUE	Type d'enseignement	Si UE active à choix : voir le tableau de choix	Nombre d'ECTS	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes CM	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes TD	Modalité d'évaluation en régime général	Ecrit %	Oral %	Nombre d'épreuves max/min	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %						
S5	UE	UE 1 - Mobiliser les principaux concepts en économie	UE obligatoire		8																	07/20					
S5	ECUE	Microéconomie - Économie publique	ECUE obligatoire		4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	ECUE	Théorie des jeux	ECUE obligatoire		4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	UE	UE 2 - Mobiliser les principaux concepts en gestion	UE obligatoire		7																	07/20					
S5	ECUE	Introduction à la finance d'entreprise	ECUE obligatoire		4	20,0	1,0			ET				100,0			100,0		100,0		100,0						
S5	ECUE	Stratégies d'entreprise	ECUE obligatoire		3	24,0	1,0			ET				100,0			100,0		100,0		100,0						
S5	UE	UE 3 - Utiliser les méthodes et outils d'observation et d'analyse des phénomènes	UE obligatoire		8																	07/20					
S5	ECUE	Économétrie	ECUE obligatoire		4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	ECUE	Mathématiques	ECUE obligatoire		4	24,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	UE	UE 4 - Analyser des bases en Banque-Finance	UE obligatoire		6																						
S5	ECUE	Présentation et analyse	ECUE obligatoire		4	20,0	1,0			ET				100,0			100,0		100,0		100,0						
S5	UE	UE 5 - Analyser les pratiques de l'anglais	UE obligatoire		3																						
S5	ECUE/LUE	Précis d'économie et de management	ECUE obligatoire		4	20,0	1,0	CC	50	50	2			100		100		100		100							
S5	UE	UE 6 - Mobiliser les principaux concepts en économie	UE obligatoire		8																	07/20					
S5	ECUE	Comptabilité financière	ECUE obligatoire		4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	ECUE	Présentation - Théorie de la banque	ECUE obligatoire		4	30,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	UE	UE 7 - Mobiliser les principaux concepts en gestion	UE obligatoire		7																	07/20					
S5	ECUE	Gestion de la chaîne	ECUE obligatoire		3	24,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	ECUE	Présentation	ECUE obligatoire		4	20,0	1,0	15,0	8,0	CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	UE	UE 8 - Utiliser les méthodes et outils d'observation et d'analyse des phénomènes	UE obligatoire		6																	07/20					
S5	ECUE	Analyse de données	ECUE obligatoire		3	20,0	1,0			CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	ECUE	Comptabilité financière	ECUE obligatoire		3	20,0	1,0			CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	ECUE	Introduction à l'anglais	ECUE obligatoire		3	20,0	1,0			CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	UE	UE 9 - Analyser des bases en Banque-Finance	ECUE obligatoire à choix		3																						
S5	ECUE	Théorie et statistiques financières	ECUE obligatoire		3	30,0	1,0			CC	100		2			100,0		100,0		100,0							
S5	UE	UE 10 - Utiliser des compétences pour professionnaliser	UE obligatoire		6																						
S5	ECUE/LUE	Reading et Essay anglais	ECUE obligatoire		3	20,0	1,0	CC	50	50	2			100		100		100		100		60					

L3 Économie Gestion parcours Economie & Management de la Santé										Contrôle continu et/ou contrôle terminal						
Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8	Colonne 9	Colonne 10	Épreuves continues				Épreuve terminale/Examen		
Semestre	Libellé de l'UE ou ECU	CNU de l'ECUE	Type d'enseignement	Colonnes Mutualisation dans la mention	Nombre d'ECTS	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes CM	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes TD	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	TP%
S5	UE 1 - Économie															
S5	670 - Économétrie		Oblig.		3	30	1	15	8	40,0	—	—	2,0	60,0	—	—
S5	276 - Microéconomie : Économie publique		Oblig.	OUI	4	30	1	15	8	40,0	—	—	2,0	60,0	—	—
S5	771 - Théorie des jeux		Oblig.	OUI	4	30	1	15	8	40,0	—	—	2,0	60,0	—	—
S5	UE 2 - Gestion															
S5	906 - Introduction à la finance d'entreprise		Oblig.		4	20	1	—	—	—	—	—	—	100,0	—	—
S5	202 - Stratégies d'entreprise		Oblig.	OUI	4	24	1	—	—	—	—	—	—	100,0	—	—
S5	UE 3 - Économie et management de la santé															
S5	710 - Économie appliquée à la santé - I		Oblig.		3	24	1	—	—	—	—	—	—	100,0	—	—
S5	698 - Management appliquée à la santé		Oblig.		3	24	1	—	—	50,0	50,0	—	2,0	—	—	—
S5	UE 4 - Langue et ouverture															
S5	516 - Reading Economics and Management		Oblig.	OUI	3	—	—	20	8	25,0	25,0	—	2,0	50,0	—	—
S5	Jeu d'entreprise		Oblig. à choix		2	27	1	—	—	—	—	—	—	100,0	—	—
S5	877 - Logiciel Sas		Oblig. à choix		2	20	1	—	—	—	—	—	—	100,0	—	—
S6	UE 5 - Économie															
S6	238 - Commerce international		Oblig.	OUI	4	30	1	15	8	40,0	—	—	2,0	60,0	—	—
S6	194 - Macroéconomie : Théories de la croissance		Oblig.	OUI	4	30	1	15	8	40,0	—	—	2,0	60,0	—	—
S6	UE 6 - Gestion															
S6	431 - Analyse de données		Oblig.		3	30	1	—	—	—	—	—	—	100,0	—	—
S6	197 - Contrôle de gestion		Oblig.	OUI	4	24	1	15	5	40,0	—	—	2,0	60,0	—	—
S6	967 - Théories de l'entreprise		Oblig.		3	24	1	—	—	—	—	—	—	100,0	—	—
S6	UE 7 - Économie et management de la santé															
S6	482 - Économie appliquée à la santé - II		Oblig.		3	24	1	—	—	50,0	50,0	—	2,0	—	—	—
S6	894 - Gestion de la qualité et des risques en santé		Oblig.		3	24	1	—	—	100,0	—	—	2,0	—	—	—
S6	UE 8 - Langue et professionnalisation															
S6	843 - Reading and Speaking Economics and Management		Oblig.	OUI	3	—	—	20	8	25,0	25,0	—	2,0	50,0	—	—
S6	731 - Stage ou Projet individuel tutoré		Oblig.	OUI	3	—	—	—	—	—	—	—	—	50,0	50,0	—

Figure 5. Maquette du parcours *Économie et Management de la Santé* de la Licence 3 Économie Gestion

V. Modalités de contrôle des connaissances

L'annexe 2 délivre les dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) en Licence (celles-ci complètent les informations qui suivent et constituent la référence du contrôle des connaissances).

Organisation générale des études

Les études de la Licence mention *Économie et Gestion* sont organisées en ECUE (Elément Constitutif d'une Unité d'Enseignements) semestriels, appelés par la suite « matière ». Chaque semestre, les matières sont regroupées en UE (Unités d'Enseignements) ; ces UE constituent ensuite des semestres d'Enseignements. La Licence compte 6 semestres d'enseignements répartis sur 3 années universitaires. Conformément aux règles portées par l'Union Européenne, la validation de chacun de ces semestres d'enseignements ouvre le droit à 30 ECTS.

Mentions de la Licence

La Licence mention *Économie et Gestion* est déclinée en quatre parcours mutuellement exclusifs :

- « Expertise Économique et Financière » ;
- « Banque et Finance » ;
- « Data Science » ;
- « Économie et Management de la Santé ».

Formes d'enseignement

Selon les matières, les enseignements sont dispensés sous l'une des trois formes suivantes :

- un cours magistral uniquement ;
- un cours magistral assorti de séances de Travaux Dirigés ;
- uniquement des séances de Travaux Dirigés.

Article 1. Évaluation des enseignements

Les enseignements des UE et/ou des ECUE font l'objet d'une évaluation dont les modalités sont précisées dans le tableau des enseignements (les maquettes de formation). Les épreuves terminales ont lieu à la fin du semestre durant lequel les enseignements ont été dispensés. Pour les enseignements faisant l'objet d'un contrôle continu, chaque responsable arrête les modalités et les porte à la connaissance des étudiants au plus tard trois semaines après le début des enseignements.

Article 2. Assiduité

La présence aux travaux dirigés, aux travaux pratiques ainsi qu'aux cours pour lesquels les enseignants tiennent une liste de présence, est obligatoire.

Pour les absences aux ECUE, au-delà de 20 % du volume horaire, l'étudiant ou l'apprenti sera noté ABI (absence injustifiée), ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. L'étudiant noté ABI apparaîtra défaillant à l'ECUE ou l'UE sur son relevé de notes. Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation. Il est laissé au jury la latitude d'apprécier des situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, participation attestée à un conseil d'université...).

Article 3. Acquisition des matières

La note d'une matière est soit celle de l'épreuve terminale, soit celle du contrôle continu, soit celle qui résulte de la moyenne pondérée des notes de l'épreuve terminale et de contrôle continu, soit celle attribuée à l'issue de la réalisation d'un mémoire, d'un projet ou d'un stage. Les matières sont définitivement acquises si la note attribuée est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'une matière emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Les matières se compensent entre elles au sein des UE et sont validées si la note de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. La validation par compensation d'une matière n'emporte pas l'acquisition des crédits européens.

Article 4. Acquisition des Unités d'Enseignements

Une UE est définitivement acquise si la moyenne pondérée de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'une UE emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Les UE se compensent entre elles au sein d'un semestre et sont validées si la note du semestre est supérieure ou égale à 10/20. La validation par compensation d'une UE n'emporte pas l'acquisition des crédits européens.

Afin de garantir la cohérence de la progression pédagogique des étudiants, nécessaire à leur réussite, il est convenu des notes seuil. Pour rappel, l'existence d'une note seuil à une UE ou un ECUE signifie que tout étudiant ayant une note strictement inférieure à ladite note est considéré comme ajourné, cela même si la moyenne générale à l'année est supérieure ou égale à 10/20, dans la mesure où aucune compensation ne peut se produire avec une UE ou un ECUE faisant l'objet d'une note seuil.

Cette *note seuil* de 7/20 s'applique aux UE (fondamentales) suivantes :

- « Économie », « Gestion » aux Semestres 5 et 6 ainsi que « Compétences analytiques en économie » au Semestre 5 et « Compétences analytiques en gestion » au Semestre 6 pour le **parcours général** ;
- « Économie », « Gestion » et « Banque Finance » aux Semestres 5 et 6 pour le **parcours « Banque Finance »** ;
- « Économie », « Compétences analytiques » et « Data Science » aux Semestres 5 et 6 pour le **parcours « Data Science »** ;
- « Économie », « Gestion » et « Économie et management de la santé » aux Semestres 5 et 6 pour le **parcours « Économie et management de la santé »** ;

Si la moyenne à ces UE est inférieure à 7/20, l'UE n'est alors pas acquise (ni les ECUE qui la constituent pour lesquels la note obtenue est inférieure à 10/20). Le mécanisme de compensation entre UE n'opère pas pour ces UE (par exemple, une moyenne inférieure à 7/20 à une UE

fondamentale ne peut être compensée par une autre UE). En revanche, la compensation intra-UE continue de s'opérer puisqu'aucune note seuil n'est prévue pour les ECUE.

Article 5. Acquisition des semestres d'enseignements

Les semestres d'enseignements sont définitivement acquis si la moyenne des semestres est supérieure ou égale à 10/20. L'acquisition d'un semestre emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Pour les 3 années de la Licence, une compensation a lieu entre les semestres 1 et 2, 3 et 4 et 5 et 6. Les semestres sont validés si la note de l'année est supérieure à 10/20.

Article 6. Jurys

La composition du jury de formation est fixée par le directeur de l'UFR de sciences économiques et de gestion par délégation du président de l'université. Peuvent participer à ce jury l'ensemble des enseignants intervenant au sein de la formation.

Chaque jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus, valide l'année de formation et prononce la délivrance du diplôme, l'octroi de la mention, les possibilités et modalités de redoublement.

Les jurys se réunissent conformément au calendrier voté en conseil de gestion et validé par la CFVU, sauf circonstances exceptionnelles. En seconde année master, le jury siège au plus près de la date de fin des stages ou de la période d'apprentissage.

Les dispositions relatives au fonctionnement des jurys sont définies dans le document de cadrage de l'Upec « Règlement des jurys », consultable sur le site internet de l'université.

Voir l'*annexe 4* sur le règlement des jurys de l'UPEC, voté par le CFVU le 5 mars 2021.

Article 7. Deug Économie et Gestion

Lorsqu'un étudiant a acquis ou validé définitivement les quatre premiers semestres d'enseignements de la Licence, il peut demander à ce que lui soit délivré le DEUG *Économie et Gestion*.

Article 8. Acquisition de la Licence

La Licence mention *Économie et Gestion* est délivrée lorsque sont acquis ou validés les 6 semestres d'enseignements. L'étudiant obtient alors 180 crédits européens.

Article 9. Mentions

Des mentions sont attribuées sur la base de la moyenne $\bar{x}$ (sur 20) obtenue aux deux derniers semestres du diplôme concerné, soit S3 et S4 pour le DEUG et S5 et S6 pour la Licence :

Mention « Passable » : $10 \leq \bar{x} \leq 12$

Mention « Assez Bien » : $12 \leq \bar{x} \leq 14$

Mention « Bien » : $14 \leq \bar{x} \leq 16$

Mention « Très Bien » : $\bar{x} \geq 16$

Article 10. Seconde session d'examens

Une seconde session d'examens est organisée en fin de semestre après la proclamation des résultats de la première session. L'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validées auxquelles il se représente. La note de la seconde session est attribuée à l'issue d'une épreuve terminale (écrite ou orale), de la réalisation d'un mémoire, d'un projet ou d'un stage. L'étudiant se voit attribuer la meilleure des deux notes obtenues entre la première ou la seconde session. La note de la première session lui est automatiquement attribuée pour les matières auxquelles il ne s'est pas présenté à la seconde session.

Article 11. Poursuite d'études au sein de la Licence

À l'issue de la première année est autorisé à s'inscrire en deuxième année l'étudiant qui a acquis ou validé les deux premiers semestres d'enseignements. Une poursuite d'études conditionnelle est accordée aux étudiants à qui fait défaut un seul semestre d'enseignements si l'étudiant a un minimum de 9/20 de moyenne générale au semestre non validé, sous réserve de la validation des notes seuil aux UE définies ci-avant. À l'issue de la deuxième année est autorisé à s'inscrire en troisième année l'étudiant qui a acquis ou validé les quatre premiers semestres d'enseignements. Une poursuite d'études conditionnelle est accordée aux étudiants à qui fait défaut un seul semestre d'enseignements.

Article 12. Modalités de réorientation

À l'issue de chaque semestre, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil à qui incombe de fixer au sein d'un contrat pédagogique les modalités d'équivalence dans le nouveau cursus des matières ou UE acquises ou validées dans l'ancien.

Article 13. Régime Spécial d'Études

Pour les matières où la présence est obligatoire, une dispense d'assiduité peut être accordée. La demande accompagnée de justificatifs (contrat de travail...) doit être adressée au responsable du parcours au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre. Lorsque le Régime Spécial d'Études est accordé, la note attribuée à la matière est celle de l'épreuve terminale. Dans les matières ne faisant pas l'objet d'une épreuve terminale, le Président du Jury définit les modalités d'évaluation.

Article 14. Consultation de copies

La communication et la consultation des copies relève du droit de l'utilisateur à l'accès aux documents administratifs le concernant, et dont la copie fait partie (article L 300-2 du Code des relations entre le public et l'administration). Rien n'est précisé dans la forme que peut revêtir cette communication. Vous pourrez vérifier qu'il n'y a pas eu d'erreur matérielle comme, par exemple, une erreur de comptage des points ou de retranscription de la note entre la copie et le relevé de note. En revanche, une seconde correction de la copie ne peut être réclamée.

VI. Entreprises/Universités partenaires

La Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC n'a pas de partenariat avec d'autres universités.

VII. Environnement de recherche

La Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC n'est pas directement concernée par la recherche. Néanmoins, la plupart de ses intervenants sont affiliés au laboratoire de recherche en économie de la Faculté (ERUDITE).

VIII. Équipe académique

L'équipe pédagogique de Licence mention *Économie et Gestion* de l'UPEC est composée de nombreux intervenants dont : Haithem BENHASSINE, Clémence BUSSIERE, Anne-Laure BRUSSIER, Coskun ÇAKAR, Patrick DOMINGUES, Olivier FERRIER, Kévin FOURREY, Hadi NAHARI, Farouk HEMICI, Zakia HIDOUCHE, Sandrine KABLAN, Khaled LABIDI, Sophie LARUELLE, Sylvie LECARPENTIER-MOYAL, Christophe LOUSSOUARN, Alvin PANJETA, Sandra PELLET, Juliette REY, Alice ROGER, Maria-Eugena SANIN, Florent SARI, Cédric TCHENG & Yann VIDEAU

Parcours général	
Microéconomie : Économie publique	Thomas BARNAY
Théorie des jeux	Olivier FERRIER
Introduction à la finance d'entreprise	Farouk HEMICI
Stratégies d'entreprise	Zakia HIDOUCHE
Économétrie	Kévin FOURREY
Mathématiques	Aurélia DESHAYES
Économie du travail	Florent SARI
Reading Economics and Management	Anne-Laure BRUSSIER
Commerce international	Juliette REY
Macroéconomie : Théories de la croissance	
Contrôle de gestion	Farouk HEMICI
Théories de l'entreprise	
Analyse de données	Olivier FERRIER

Comptabilité financière	Coskun ÇAKAR
Reading and Speaking Economics and Management	Anne-Laure BRUSSIÉ
Stage	Olivier FERRIER
Parcours Banque Finance	
Management bancaire	Sylvie LECARPENTIER-MOYAL
Problèmes monétaires internationaux	
Processus stochastiques	Sophie LARUELLE
Marchés boursiers	Sylvie LECARPENTIER-MOYAL
Théorie et institutions monétaires et financières	Sylvie LECARPENTIER-MOYAL
Introduction à Python	Sophie LARUELLE
Parcours Data Science	
Logiciel SAS	Haithem BEN HASSINE
Économétrie appliquée	Olivier FERRIER
Reporting et Data mining	Haithem BEN HASSINE
Économie appliquée à la santé – II	Yann VIDEAU
Parcours Économie et Management de la Santé	
Économie appliquée à la santé – I	Patrick DOMINGUES
Management appliquée à la santé	Cédric TCHENG
Économie appliquée à la santé – II	Yann VIDEAU
Gestion de la qualité et des risques en santé	Alvin PANJETA

IX. Syllabus

Microéconomie : économie publique

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Microéconomie : économie publique

Intitulé de l'unité d'enseignement : Économie

Volume horaire : 30 h CM et 15 h TD

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Thomas Barnay, Professeur des Universités – barnay@u-pec.fr

Objectif général et compétences visées :

Ce cours prolonge les enseignements de microéconomie de L1-L2 (théorie du consommateur, du producteur, équilibre concurrentiel) pour les appliquer à la question de l'intervention publique. Il répond à une question centrale : **pourquoi, quand et comment l'État doit-il intervenir dans une économie de marché ?**

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les outils normatifs de l'économie du bien-être (surplus, optimum de Pareto, théorèmes fondamentaux).
- Savoir diagnostiquer une défaillance de marché et en évaluer les conséquences en termes de perte de bien-être.
- Comprendre les instruments d'intervention publique (taxation, réglementation, fourniture publique) et leurs limites.
- Développer un regard critique sur la légitimité et l'efficacité de l'action publique.
- Savoir mobiliser ces outils sur des cas contemporains (santé, environnement...).

Plan de cours

Le cours s'organise en quatre blocs :

1. **Les fondamentaux** : Actualisation et choix du consommateur et du producteur
2. **Le cadre normatif** : équilibre concurrentiel, optimum de Pareto, théorèmes du bien-être — pourquoi le marché *pourrait* suffire.
3. **Les défaillances de marché** : biens publics, externalités, information asymétrique, pouvoir de marché — *pourquoi le marché échoue souvent*.
4. **L'action publique et ses propres limites** : choix collectif, fiscalité, redistribution — *comment (et jusqu'où) l'État peut corriger et pour quels résultats ?*

Bibliographie :

- Bénassy-Quéré, A., Cœuré, B., Jacquet, P. & Pisani-Ferry, J., *Politique économique*, De Boeck, 5^e éd., 2021.
- Bien, F. & Méritet, S., *Comportement des agents et concurrence parfaite*, Pearson, 2^e éd., 2019.
- Bien, F. & Méritet, S., *Microéconomie — Les défaillances de marché*, Pearson Éducation, 2014.
- Bozio, A. & Grenet, J. (dir.), *Économie des politiques publiques*, coll. Repères, La Découverte — édition la plus récente : 2017 (nouvelle éd.).
- Laffont, J.-J., *Fondements de l'économie publique*, Economica, 2^e éd., 1988.
- Lévêque, F., *Économie de la réglementation*, coll. Repères, La Découverte, 1998.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

- Contrôle continu CC1 (30%) et CC2 (60%)
- Participation orale : 10%

Langue d'enseignement : Français

Théorie des jeux

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Théorie des Jeux

Intitulé de l'unité d'enseignement : Économie

Volume horaire : 30 heures de cours magistral et 15 heures de travaux dirigés

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Olivier Ferrier

Objectif général et compétences visées :

Il s'agit ici de prolonger les enseignements en micro-économie dispensés aux étudiants durant les deux premières années de licence d'économie et de gestion. Les agents économiques, appelés des joueurs, sont à présent en nombre limité. Ainsi, la satisfaction de chaque joueur dépend non seulement de ses propres décisions mais aussi de celles des autres joueurs. Il convient donc de pouvoir proposer de nouveaux concepts d'équilibre qui prennent en compte ces interactions (équilibre de Nash, par exemple). Contrairement à ce qui se passe en concurrence parfaite, la poursuite des intérêts individuels ne conduit plus à présent nécessairement à des gains collectifs Pareto optimaux. Les étudiants doivent atteindre une bonne maîtrise de ces outils pour mieux comprendre le fonctionnement actuel des marchés.

Plan de cours :

Introduction

Chapitre préliminaire. Les différentes formes de jeu

Section 1. Les jeux sous forme extensive

Section 2. Les jeux sous forme stratégique

Chapitre 1. Les principaux équilibres dans les jeux statiques

Section 1. Les stratégies dominantes

Section 2. L'équilibre de Nash

Section 3. L'équilibre en stratégies mixtes

Chapitre 2. Les jeux à somme nulle

Section 1. Duel et équilibre du max-min

Section 2. Équilibre du max-min et stratégies mixtes

Section 3. Équilibre du max-min et équilibre de Nash : une comparaison

Chapitre 3. Exemples caractéristiques de jeux statiques

Section 1. Le dilemme du prisonnier

Section 2. Le jeu de la bataille des sexes

Section 3. Modèle de duopole

Chapitre 4. Les jeux dynamiques

Section 1. Jeux statiques et jeux dynamiques

Section 2. Jeux séquentiels et équilibre de Nash parfait

Section 3. Jeux répétés finis et infinis

Chapitre 5. Incomplétude d'information

Section 1. Jeux bayésiens statiques

Section 2. Exemples d'applications

Chapitre 6. La coopération

Section 1. Négociation et solution de Nash

Section 2. Menaces et négociation

Bibliographie :

Cahuc P. (1993), *La nouvelle microéconomie*, Collection Repères, la Découverte, n°126.

Friedman, J. W. (1977), *Oligopoly and the theory of game*, North Holland.

Friedman, J. W. (1986), *Game theory with applications to economics*, Oxford University Press.

Fudenberg, D. & Tirole, J. (1992), *Game theory*, MIT press.

Gabszewicz, J. (1994), *La concurrence imparfaite*, Collection Repères, la Découverte, n°146.

R. Gibbons (1994), *A primer in game theory*, Harvester and Wheatsheaf.

A. Mas-Colell, M. Whinston et J. Green (1995), *Microeconomics theory*, Oxford University Press.

R. Meyerson (1991), *Game theory, analysis of conflict*, Harvard University Press.

M. Osborne et A. Rubinstein (1994), *A course in game theory*, MIT Press.

E. Rasmusen (1991), *Games Theory and information, an introduction to game theory*, Blackwell.

M. Shubik (1982), *Théorie des jeux et sciences sociales*, Economica.

G. Umbhauer (2004), *Théorie des Jeux*, Vuibert.

H. Varian (1992), *Analyse microéconomique*, Deboëck Université.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

100 % en contrôle continu pour la première session et 100 % examen terminal pour la deuxième session

Langue d'enseignement : Français

Introduction à la finance d'entreprise

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Introduction à la Finance d'Entreprise

Intitulé de l'unité d'enseignement : Gestion

Volume horaire : 20 h CM

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Farouk Hemici

Objectif général et compétences visées : le cours d'introduction à finance d'entreprise a pour principal objectif de permettre aux étudiants :

- d'acquérir une compréhension globale des principes fondamentaux de la finance d'entreprise.
- de comprendre le rôle de la finance dans la création de valeur et la prise de décision stratégique.
- de se familiariser avec les principaux concepts, outils, et indicateurs financiers.

Plan du cours :

Les principaux chapitres du cours d'introduction à la finance d'entreprise sont les suivants :

1. Introduction à la finance d'entreprise
2. Les états financiers
3. Analyse de l'activité et des résultats
4. Analyse de la structure financière
5. Analyse des risques (exploitation et financier)
6. Choix d'investissements : une analyse économique
7. Choix de financements
8. Gestion de trésorerie et financements à court terme
9. Synthèse et perspectives d'approfondissements

À l'issue du cours, les étudiants seront capables :

- ⇒ d'expliquer le rôle et les fonctions de la finance d'entreprise
- ⇒ d'identifier les principales décisions financières : investissement, financement, distribution.
- ⇒ de lire et interpréter un bilan et un compte de résultat.
- ⇒ d'analyser les états financiers de base
- ⇒ de comprendre les liens entre les états financiers et la performance de l'entreprise.
- ⇒ d'expliquer le concept de valeur temporelle de l'argent (actualisation, capitalisation).
- ⇒ d'appréhender la notion de risque et de rentabilité
- ⇒ de comprendre les décisions d'investissement
- ⇒ de mobiliser les critères de choix d'investissement (VAN, TRI, délai de récupération, ...).
- ⇒ de comprendre les décisions de financement
- ⇒ d'identifier les différentes sources de financement (fonds propres, dettes).
- ⇒ d'analyser les coûts et avantages des modes de financement.
- ⇒ de construire un plan de financement
- ⇒ d'introduire les marchés financiers et leur rôle pour l'entreprise

Bibliographie :

Brealey, R.A., Myers, S.C. & Allen, F. (2025), *Principes de la finance d'entreprise* (Corporate Finance) Pearson

P. Vernimmen et P. Quiry (2025). *Finance d'entreprise*. 23e ed. Dalloz.

C. Thibierge, (2024). *Comprendre la finance*. 5e ed. Vuibert.

C. Signorini, (2022). *La finance (d'entreprise)... mais c'est très simple !* Dunod.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Stratégie d'entreprise

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Stratégie d'entreprise

Intitulé de l'unité d'enseignement : Gestion

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Zakia Hidouche

Objectif général : L'objectif principal de ce cours est de comprendre le fonctionnement de la stratégie des entreprises, organisations dans lesquelles les étudiantes et les étudiants seront amenés à évoluer dans leur vie professionnelle. En plus de donner les bases nécessaires pour comprendre le fonctionnement de la stratégie des entreprises, l'objectif est également de pouvoir porter un regard critique sur la stratégie des entreprises et d'identifier les nouveaux défis rencontrés par les entreprises en termes de choix stratégiques dans un contexte de mondialisation croissante des appareils productifs. Ce cours s'inscrit en prolongement du cours de L2S4 « théorie des organisations ».

Compétences visées :

- présenter les principales démarches de construction de la stratégie dans les entreprises et les principaux acteurs de ces démarches
- découvrir/approfondir les principaux outils et les méthodes indispensables à l'analyse stratégique des entreprises
- sensibiliser aux nouveaux défis de la stratégie en termes d'innovation, de démarche entrepreneuriale, de développement international
- maîtriser ces savoirs en vue de les utiliser dans des cas pratiques

Plan de cours :

Introduction

Chapitre 1 : Les fondements de la stratégie

Chapitre 2 : Le diagnostic stratégique (interne et externe)

Chapitre 3 : Les différents types de choix et décisions stratégiques

Chapitre 4 : La mise en œuvre de la stratégie

Chapitre 5 : L'évaluation de la stratégie

Chapitre 6 : Le contexte international

Chapitre 7 : Enjeux et défis

Bibliographie :

Barney, J., (2018), Strategic Management and Competitive Advantage: Concepts and Cases, Pearson, Global Edition

Helfer J.P., Kalika M., Orsoni J., (2019), Stratégie - Le manuel du management stratégique, 11ème édition, Vuibert, Paris.

L'essentiel de la stratégie des organisations, J-D AVENEL, collection les carrés, édition GUALINO

Stratégie des organisations Nicolas NEYSEN, édition DEBOECK

Stratégie d'entreprise Denis CHABAULT, Université Paris Saclay. Édition AUNEGe.

Stratégique, édition PEARSON, sous la direction de Frédéric FRERY 2023, 13^{ième} édition

Strategor, Garette B., Durand R, Dussauge, P, Lehmann Ortega L, Leroy F., (2024), 9ème éd Dunod

La boîte à outils de la STRATEGIE, Bertrand GIBOIN, édition DUNOD 4ième édition

100 fiches pour comprendre la stratégie Bréal 2024.

Langue d'enseignement : Français

Économétrie

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Économétrie I

Intitulé de l'unité d'enseignement : Compétences analytiques en économie

Volume horaire : 30h CM et 15h TD

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Kevin Fourrey

Objectif général et compétences visées :

Ce cours consiste en une introduction aux méthodes économétriques utilisées en économie, en gestion et en finance. L'économétrie est un ensemble de méthodes utilisées pour estimer et tester des modèles économiques. L'objectif central de ce cours est de fournir les éléments essentiels de la théorie économétrique : propriétés des estimateurs, méthode des moindres carrés ordinaires, modèle linéaire simple, modèle linéaire multiple, tests d'hypothèses linéaires... De nombreux exemples économiques sont fournis et on insiste particulièrement sur l'interprétation économique des résultats obtenus. Le dernier chapitre traite en détail de certains problèmes fréquemment rencontrés lors de l'estimation des modèles économétriques.

Plan de cours :

Introduction

Chapitre 1 – Le modèle linéaire simple

Chapitre 2 – Estimation par intervalle de confiance et tests d'hypothèses

Chapitre 3 – Le modèle linéaire multiple : estimation, propriétés et tests d'hypothèses

Chapitre 4 – La prévision

Chapitre 5 – L'autocorrélation et l'hétéroscédasticité des perturbations

Fiches de TD :

Fiche de TD n°1 : Le modèle linéaire simple : estimation

Fiche de TD n°2 : Le modèle linéaire simple : propriétés statistiques

Fiche de TD n°3 : Le modèle linéaire multiple : propriétés statistiques et tests d'hypothèses

Fiche de TD n°4 : Le modèle linéaire multiple : cas appliqués

Fiche de TD n°5 : Hétéroscédasticité et autocorrélation

Bibliographie :

Régis Bourbonnais, 2018. "Économétrie". 10ème Édition, Dunod.

William H. Greene, 2017. "Econometric Analysis". 8ème Édition, Pearson, New-York.

Jeffrey M. Wooldridge, 2018. "Introductory Econometrics. A modern approach." 7ème Édition. Cengage, Boston.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Mathématiques

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Mathématiques

Intitulé de l'unité d'enseignement : Compétences analytiques en économie

Volume horaire : 24 h CM + 15 h TD

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Aurélia Deshayes

Objectif général et compétences visées : Modéliser et résoudre des équations portant sur l'évolution d'une quantité au cours du temps. Ce temps peut être discrétisé (évolution annuelle par exemple) ou continu. Il s'agit donc de résoudre des équations récurrentes (recherche de suites) ou différentielles (recherche de fonctions). Les exemples seront majoritairement issus des sciences économiques: intérêts et emprunts en maths financières, modèles cobweb sur l'équilibre de marché, oscillateur de Samuelson...

Plan de cours :

Partie I: Systèmes dynamiques en temps discret

Chapitre 1: Suites et mathématiques financières

Chapitre 2: Équations récurrentes linéaires d'ordre 1

Chapitre 3: Équations récurrentes linéaires d'ordre 2

Partie II: Systèmes dynamiques en temps continu

Chapitre 4: Équations différentielles linéaires d'ordre 1 et 2 à coefficients constants

Chapitre 5: Équations différentielles linéaires d'ordre supérieur ou d'ordre 1 à coefficients non constants

Partie III: Compléments (un seul des chapitres suivants sera traité)

Chapitre 6: Systèmes récurrents linéaires

Chapitre 6: Systèmes différentiels linéaires

Chapitre 6: Équations récurrentes et différentielles non linéaires

Bibliographie : Slides de cours sur Eprel

Mathématiques des modèles économiques, Dameron, 330.12DAM

Mathématiques pour l'économie, Hayek Leca, 510 HAY

Cours de mathématiques pour économiques, Barthélemy, 512,5 BAR

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : deux contrôles continus

Langue d'enseignement : Français

Économie du travail

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Économie du travail

Intitulé de l'unité d'enseignement : Langue et ouverture

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Florent Sari

Objectif général et compétences visées :

Ce cours a pour objectif de fournir aux étudiants une compréhension approfondie du fonctionnement du marché du travail, des mécanismes de formation des salaires, du chômage, ainsi que des inégalités et discriminations sur le marché de l'emploi.

Il vise à développer la capacité des étudiants à mobiliser les outils de l'analyse économique pour interpréter les faits stylisés du marché du travail et à évaluer les politiques publiques de l'emploi.

Plan de cours :

1. Introduction : Activité et emploi en France
2. Offre de travail et demande de travail
3. Salaire et coût du travail
4. Chômage et retour à l'emploi
5. Inégalités et discriminations sur le marché du travail

Bibliographie :

Anne D. et L'Horty Y., *Économie de l'emploi et du chômage*, Armand Colin, 2013.

Cahuc P. et Zylberberg A., *Le marché du travail*, De Boeck, 2001.

Cahuc P. et Zylberberg A., *La microéconomie du marché du travail*, Repères - La Découverte, 2003.

Gazier B. et Petit H., *Économie du travail et de l'emploi*, La Découverte, 2019.

Hoang-Ngoc L., *Fiches d'Économie du travail et des politiques de l'emploi : Rappels de cours et exercices corrigés*, Ellipses, 2021.

Redor D., *Économie du travail et de l'emploi*, Montchrestien, 1999.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

L'évaluation se fera sous la forme d'un examen terminal écrit (2h).

L'épreuve visera à évaluer la capacité des étudiants à mobiliser les concepts abordés dans le cours, à interpréter des données et à argumenter sur des politiques économiques liées au marché du travail.

Langue d'enseignement : Français

Reading Economics and Management

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Reading Economics and Management

Intitulé de l'unité d'enseignement : Langue et ouverture

Volume horaire : 20 h

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Anne-Laure Brussier

Objectif général et compétences visées : savoir comprendre le contenu essentiel de sujets concrets et abstraits dans un texte complexe (presse économique, articles divers), y compris une discussion technique dans sa spécialité. Savoir communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Savoir s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

- Initier un travail sur les quatre compétences en maîtrise d'une langue (1- compréhension écrite, 2- compréhension orale, 3- expression écrite, 4- expression orale).
- Inculquer un vocabulaire économique ciblé par thématique
- Consolider les bases en grammaire
- Analyse critique d'articles et de supports en économie

Plan de cours :

Quatre chapitres

Séances de deux fois deux heures par chapitre

Descriptif par chapitre :

Présentations orales sur des thématiques économiques individuelles ou en binôme

2) Travail thématique sur des supports de cours variés afin de permettre une réflexion poussée sur des sujets économiques d'actualités.

3) Étude de Cas : Travail en groupes sur une thématique ou un projet

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

50 % contrôle continu : 25 % présentation orale et 25 % DST

50 % examen terminal

Langue d'enseignement : Anglais

Commerce international

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Commerce international

Intitulé de l'unité d'enseignement : Économie

Volume horaire : 30 h CM et 15 h TD

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Juliette REY

Objectif général et compétences visées :

Dans un monde de plus en plus globalisé, il s'agit de donner aux étudiants les outils d'analyse nécessaires à une meilleure compréhension de l'intérêt aux échanges, tout en présentant la portée et les limites des théories exposées. Sont présentés ici les modèles fondés sur la théorie des avantages comparatifs et ceux permettant d'expliquer l'existence des échanges intra-branche. Une large partie du cours se consacre aux effets sur le bien-être de la protection (droit de douane, quota, restriction volontaire d'exportation, subventions à l'exportation...). La dernière partie du cours présente des modèles plus récents d'économie géographique.

Plan de cours :

Introduction

Chapitre 1 – Les théories traditionnelles du commerce international

Chapitre 2 – Les politiques commerciales en concurrence parfaite

Chapitre 3 – Les échanges intra-branche

Chapitre 4 – Les politiques commerciales en concurrence imparfaite

Chapitre 5 – Économie géographique

Bibliographie :

Constant, Karine, et al. Économie internationale : cours et applications. Vuibert, 2018

Krugman, Paul R., et al. Économie internationale. 12e édition, Pearson, 2022

Mayer, Thierry. Économie Internationale. Éditions Dalloz, 2010

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Macroéconomie : théories de la croissance

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Macroéconomie : théories de la croissance

Intitulé de l'unité d'enseignement : Économie

Volume horaire : 30 h CM et 15 h TD

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable :

Objectif général et compétences visées :

Plan de cours :

Bibliographie :

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Langue d'enseignement : Français

Contrôle de gestion

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Contrôle de gestion

Intitulé de l'unité d'enseignement : Gestion

Volume horaire : 24 h CM et 15 h TD

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Farouk Hemici

Objectif général et compétences visées : le cours de « Contrôle de gestion » a pour principal objectif de permettre aux étudiants :

- De comprendre le rôle et les missions du contrôle de gestion.
- D'analyser les coûts et les résultats pour une meilleure prise de décision.
- De mettre en place des budgets et des tableaux de bord pertinents.
- De concevoir et utiliser des outils de pilotage de performance.

Plan du cours :

Les principaux chapitres du cours de « Contrôle de gestion » sont les suivants :

1. Introduction au contrôle de gestion
2. Organisation de la fonction contrôle de gestion
3. Typologie et analyse des coûts
4. Analyse des coûts par activité (ABC)
5. Coûts partiels et décisions
6. Élaboration des principaux budgets
7. Budget de trésorerie (Recettes, Dépenses & Général)
8. Élaboration des documents de synthèse prévisionnels
9. Contrôle budgétaire et écarts
10. Coûts cibles et décisions
11. Contrôle et pilotage de projets
12. Décentralisation & prix de cession
13. Tableau de bord et pilotage

Objectifs généraux

- Comprendre le rôle et les finalités du contrôle de gestion
- Expliquer la place du contrôle de gestion dans le pilotage et la performance de l'entreprise.
- Identifier ses liens avec la stratégie et les autres fonctions (comptabilité, finance, RH).
- Maîtriser les principaux outils et techniques du contrôle de gestion.
- Analyser la performance et proposer des actions correctives.
- Développer une approche critique du contrôle de gestion (contrôle de gestion social et environnemental).

À l'issue du cours, l'étudiant sera capable de :

1. Calculer et analyser les coûts pour orienter la prise de décision.
2. Construire un budget prévisionnel adapté aux objectifs stratégiques.
3. Mettre en place un système de contrôle budgétaire, analyser les écarts et proposer des solutions.
4. Élaborer un tableau de bord de pilotage avec indicateurs de performance.
5. Utiliser les outils de contrôle pour évaluer la performance globale et sectorielle.

Bibliographie :

S. SEPARI & ALAZARD (2023) *Contrôle de gestion*, DUNOD

R. DEMEESTÈRE, P. LORINO, N. MOTTIS (2023) 6^e ed. *Pilotage de l'entreprise et contrôle de gestion*, DUNOD

N. BERLAND, Y. DE RONGÉ (2019) *Contrôle de gestion Perspectives stratégiques et managériales*, PEARSON

L. CAPPELLETTI, P. BARON, G. DESMAISON, F.X. RIBIOLLET (2022) *Toute la fonction Contrôle de gestion*, DUNOD

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :
40 % en contrôle continu et 60 % en examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Théories de l'entreprise

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Théories de l'entreprise

Intitulé de l'unité d'enseignement : Gestion

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable :

Objectif général et compétences visées :

Plan de cours :

Bibliographie :

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Langue d'enseignement : Français

Analyse de données

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Analyse de données

Intitulé de l'unité d'enseignement : Compétences analytiques en gestion

Volume horaire : 30 h CM

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Olivier Ferrier

Objectif général et compétences visées :

Le cours est à la fois théorique (data management, data mining, analyse exploratoire multidimensionnelle) et appliqué (travail sur le logiciel Orange Data Mining). Les objectifs sont :

- connaître les principaux éléments théoriques de l'Analyse de données (allant des statistiques descriptives et leurs représentations aux régressions multiples et logistiques, en passant par l'ACP, l'ACM, les arbres de décision) ;
- appliquer la théorie à l'aide d'un logiciel libre.

Plan de cours :

Séance 1. Introduction générale

Introduction à l'Analyse de données, présentation du plan de cours et des modalités d'évaluation, installation et prise en main d'Orange Data Mining, ergonomie du logiciel et logique de fonctionnement

Séance 2. Méthode CRISP-DM, traitement des données

Nettoyage des données, prétraitement des données, échantillonnage et redressement d'échantillon, gestion des données manquantes, identification des valeurs aberrantes, discrétisation des variables continues, mise en classes, création de variables, transformation des variables nominales en variables continues, suppression des doublons, suppression des variables inutiles

Séance 3. Visualisation des données

Radars (sur Excel), graphique à bulles (sur Excel), « Camemberts », histogramme, diagramme en mosaïque, diagramme en bâtons, boîte à moustache, diagramme de Sieve, radviz, carte de chaleur, carte auto-organisatrice, diagramme de Venn, Freeviz

Séance 4. Statistiques descriptives

Tris à plat, tris croisés (rappels sur le test du Chi-deux), caractérisation de variables, analyse bivariée Tests statistiques (rappels sur les tests d'hypothèse et applications sous Spad), générateur automatique de graphiques (boîtes de dispersion, secteurs, histogrammes, damiers...)

Séance 5. Analyses factorielles (ACP)

Séance 6. Analyses factorielles (ACM) et classification automatique

Séance 7. Régression multiple, arbre de décision, régression logistique

Séance 8. Séance récapitulative

Bibliographie :

Caumont, D. (2017), Ivanaj, S. *Analyse des données*. Dunod.

Larose, D. T. & Larose, C. D. (2018). *Data mining - Découverte de connaissances dans les données*. Vuibert.

Han, J. & Pei, J. (2011). *Data Mining: Concepts and Techniques (The Morgan Kaufmann Series in Data Management Systems)*. Morgan Kaufmann.

Provost, F. & Fawcett, T. (2013). *Data Science for Business: What You Need to Know about Data Mining and Data-Analytic Thinking*. O'Reilly Media.

Tufféry, S. (2017). *Data Mining et Statistique décisionnelle : La science des données*. Technip.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Ce cours d'Analyse des données nécessite que l'étudiant(e) apprenne la théorie et connaisse les fonctions élémentaires du logiciel *Orange Data Mining* à des fins d'application. Deux examens sont prévus afin de vérifier ces compétences.

Langue d'enseignement : Français (et anglais pour le logiciel)

Comptabilité financière

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Comptabilité financière

Intitulé de l'unité d'enseignement : Compétences analytiques en gestion

Volume horaire : 20 h CM

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Coşkun Çakar

Objectif général et compétences visées :

Objectif général :

Ce cours a pour objectif d'initier les étudiants aux principes fondamentaux des normes IFRS, aujourd'hui utilisées par la majorité des groupes cotés en Europe et dans le monde.

Il s'agit de comprendre les enjeux de l'harmonisation comptable internationale et d'acquérir les bases nécessaires pour lire, interpréter et analyser des états financiers IFRS. Ce cours prépare les étudiants aux métiers de la finance, de l'audit, du contrôle de gestion ou de la comptabilité dans un environnement international.

Compétences visées :

À l'issue du cours, les étudiants seront capables de :

- Situer les IFRS dans leur contexte réglementaire et économique
- Comprendre le cadre conceptuel des IFRS
- Lire et analyser les états financiers IFRS
- Appliquer les règles de base de certaines normes clés (IAS 16, IAS 38, IAS 2, IAS 37, IFRS 13, IFRS 15, IFRS 16)

Plan de cours :

Séance 1 (3h) – Introduction aux IFRS et cadre conceptuel (Cadre conceptuel IASB)

Séance 2 (3h) – Présentation des états financiers IFRS (IAS 1, IAS 7, IAS 8)

Séance 3 (3h) – Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16, IAS 38)

Séance 4 (3h) – Stocks et provisions (IAS 2, IAS 37)

Séance 5 (3h) – Chiffre d'affaires et contrats de location (IFRS 15, IFRS 16)

Séance 6 (3h) – Étude de cas transversale

Séance 7 (2h) – Révision finale

Bibliographie :

Comprendre le reporting financier – les IFRS accessibles, Stéphane Lefrancq et Elisabeth Albertini, Editions Vuibert

Comptabilité financière en IFRS, Wolfgang Dick et Missonier-Piera, Editions Pearson

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : Examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Reading and Speaking Economics and Management

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Reading and Speaking Economics and Management

Intitulé de l'unité d'enseignement : Langue et professionnalisation

Volume horaire : 20 h

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Khaled Labidi

Objectif général et compétences visées :

À partir de documents à thématiques économique et de gestion, tirés de l'ouvrage Intelligent Business, de la presse économique anglophone et des supports d'internet.

- Initier un travail sur les quatre compétences en maîtrise d'une langue (1- compréhension écrite, 2- compréhension orale sur des enregistrements, 3- expression écrite sous forme de dissertations et d'analyse de documents, 4- expression orale sous forme de présentations d'articles et de participation en cours).
- Inculquer un vocabulaire économique ciblé par thématique
- Consolider les bases en grammaire
- Préparation TOEIC (Listening and Reading)

Plan de cours :

4 Chapitres

Séance de deux heures par chapitre

Séance de deux heures pour la préparation du TOEIC interne.

Descriptif par chapitre :

1) Présentations orales sur des thématiques économiques en binôme

2) Utilisation du Manuel pour :

- Compréhension écrite (articles de la revue The Economist)
- Vocabulaire
- Compréhension orale
- Initiation à la négociation

3) Étude de Cas : Travail en groupes sur une thématique du cours

Bibliographie : Intelligent Business, Upper Intermediate, Third Edition

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

50 % contrôle continu : 25 % présentation orale et 25 % DST

50 % examen terminal

Langue d'enseignement : Anglais

Logiciel SAS

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Logiciel SAS

Intitulé de l'unité d'enseignement : Data science

Volume horaire : 20 heures

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Haithem Ben Hassine

Objectif général et compétences visées :

Le cours a pour objectif de faire acquérir aux étudiants les premiers éléments de programmation avec le logiciel SAS. De manière générale, le cours permet d'initier les étudiants aux problématiques et à la logique de la programmation. De manière pratique, l'objectif est de permettre aux étudiants d'être opérationnelle en matière de manipulation de base de données que ce soit pour les cours d'économétrie où le logiciel est utilisé ou au moment du stage de fin d'année. De manière plus précise, les objectifs suivants sont visés :

- Savoir créer une table SAS à partir de fichiers de données de différents formats.
- Savoir manipuler des tables SAS et savoir tirer parti de plusieurs fonctions du logiciel pour résoudre des problèmes de manipulations de données.
- Savoir utiliser les principales procédures permettant d'obtenir des statistiques.

Les différents débouchés professionnels liés à la maîtrise de la programmation seront également abordés.

Plan de cours

Présentation générale de SAS : fonctionnalités, vocabulaire, environnement,

Présentation du Display Manager

L'étape DATA :

Création de tables temporaires ou permanentes Lecture de données externes : Infile Input

Importation de fichiers EXCEL, Création de variables, Opérateurs SAS,

Manipulation des variables : Drop, Keep, Rename Sélections d'enregistrements, Création de variables conditionnelles : instructions IF ... THEN, SELECT, Boucles DO, Utilisation des fonctions SAS : caractères, mathématiques, statistiques descriptives, Lecture de tableaux SAS, fusion, concaténation, mise à jour : instructions SET / MERGE

Procédures SAS

Descripteur des données : CONTENTS

Importation / Exportation de données vers Excel : IMPORT / EXPORT

Affichage des données : PRINT

Tri des données : SORT

Statistiques descriptives :

Dénombrements, tableaux de contingence : FREQ

Statistiques descriptives et quantiles : MEANS, UNIVARIATE

Bibliographie :

S.Ringuedé. SAS Introduction au décisionnel : du data management au reporting. Editions EYROLLES. 2018

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Un examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Introduction à Python

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion
Intitulé de la matière enseignée : Introduction à Python
Intitulé de l'unité d'enseignement : Data science
Volume horaire : 20 h CM
Nombre d'ECTS : 3
Enseignant responsable :
Objectif général et compétences visées :

Plan de cours :

Bibliographie :

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Langue d'enseignement : Français

Reporting et Data mining

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Reporting et Data mining

Intitulé de l'unité d'enseignement : Data science

Volume horaire : 20 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Haithem Ben Hassine

Objectif général et compétences visées :

Ce cours approfondit les acquis du module Logiciel SAS du premier semestre de Licence 3. Il vise à développer la capacité des étudiants à manipuler, transformer et analyser des données avec SAS, en mobilisant des outils de reporting et de data mining.

À l'issue du cours, les étudiants seront capables de :

- Maîtriser les principales procédures SAS utilisées en reporting statistique.
- Exploiter PROC SQL pour interroger, transformer et enrichir des bases de données.
- Automatiser les traitements et analyses à l'aide du langage macro SAS.
- Produire des résultats statistiques fiables et communicables dans un contexte académique ou professionnel
- Préparer efficacement une insertion en Master ou en stage dans le domaine de la statistique appliquée, du contrôle de gestion et de l'aide à la décision.

Plan de cours :

Chapitre 1 – Procédures et instructions complémentaires

- Contenu : approfondissement des procédures de base, introduction à PROC TABULATE et PROC REG, gestion et mise en forme des sorties.
- Objectifs spécifiques :
 - Utiliser les procédures avancées pour produire des tableaux et rapports adaptés.
 - Gérer efficacement les formats et options de présentation des résultats.
 - Développer une approche structurée de la production de reporting statistique.

Chapitre 2 – La Proc SQL

- Contenu : introduction au langage SQL dans SAS, requêtes simples et complexes, jointures, agrégations, sous-requêtes, création de tables.
- Objectifs spécifiques :
 - Différencier l'approche SQL de l'approche procédurale SAS.
 - Interroger, filtrer et combiner plusieurs bases de données.
 - Construire des indicateurs statistiques à partir de requêtes SQL.
 - Intégrer SQL dans des programmes SAS pour des analyses de gestion.

Chapitre 3 – Le langage macro SAS

- Contenu : introduction au langage macro, variables et fonctions, création de macros, automatisation de traitements.
- Objectifs spécifiques :
 - Comprendre l'intérêt de la programmation macro pour automatiser les analyses.
 - Créer et utiliser des macros simples et paramétrées.
 - Réduire la redondance des programmes et améliorer leur lisibilité.
 - Appliquer le langage macro à des cas concrets de reporting.

Bibliographie :

- Ringuedé S., Introduction au décisionnel: du data management au reporting, 4^{ième} édition, 2019, Eyrolles.
- Carpenter A., Carpenter's Complete Guide to the SAS Macro Language, Third Edition, 2016, SAS Press.
- Haworth L. E., McKnight J., PROC TABULATE by Example, Second Edition, 2015, SAS Institute.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Matière évaluée en 100 % CC avec 2 contrôles sur micro-ordinateurs.

Langue d'enseignement : Français

Théories et institutions monétaires et financières

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Théories et institutions monétaires et financières

Intitulé de l'unité d'enseignement : Langue, ouverture et professionnalisation

Volume horaire : 30 h CM

Nombre d'ECTS : 2

Enseignant responsable : Sylvie Lecarpentier-Moyal

Objectif général et compétences visées : l'objectif général est présenter les théories monétaires, le système financier, les fonctions des intermédiaires financiers et des marchés de capitaux et de l'expansion de la Fintech. Les compétences visées sont la capacité d'apprendre et de bâtir un raisonnement.

Plan de cours :

Chapitre 1 : la notion de monnaie

- A. Définition de la monnaie
- B. Fonctions traditionnelles de la monnaie
- C. Nouveaux moyens de paiement
- D. Crypto-monnaies et monnaies complémentaires locales

Chapitre 2 : la monnaie nécessaire aux marchés - la monnaie en tant que moyen d'échange

- A. Coûts de transactions et asymétries d'information
- B. Marché de la monnaie : détermination de l'encaisse de transaction

Chapitre 3 : la monnaie et la gestion de patrimoine

- A. Demande de monnaie pour motif de spéculation : le rôle des anticipations
- B. Monnaie, actif sans risque et la gestion de portefeuille : théorie de la gestion de portefeuille
- C. Diversification du patrimoine

Chapitre 4 : l'évolution du système financier

- A. Analyse économique des fonctions des IF et des marchés de capitaux
- B. Intermédiation financière bancaire et intermédiation financière non bancaire
- C. Expansion de la Fintech

Bibliographie :

- S. Diatkine, Théories et politiques monétaires. A. Colin. 1995.
- A. Lavigne et J.P. Pollin, Les théories de la monnaie. La Découverte. Repères. 1997.
- S. Lecarpentier-Moyal et P. Gaudron, Economie monétaire et financière. Economica. 2011.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : examen terminal de 1h30 avec exercices et questions de cours.

Langue d'enseignement : Français

Économie appliquée à la santé II

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Économie appliquée à la santé II

Intitulé de l'unité d'enseignement : Langue, ouverture et professionnalisation

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 2

Enseignant responsable : Patrick Domingues

Objectif général et compétences visées :

Ce cours a pour objectif de présenter l'économie de la santé, les débouchés de cette discipline et les métiers relatifs à ce domaine. Il est structuré de façon à aborder à la fois l'approche macroéconomique de la santé, en lien avec l'activité des services de statistiques publiques (ex : services statistiques ministériels, Haute Autorité de Santé,...) ainsi que l'approche microéconomique de la santé, en lien avec l'activité d'évaluation médico-économique.

Plan de cours :

Après une introduction aux concepts fondamentaux de cette discipline, le cours présentera les grands agrégats utilisés en macroéconomie de la santé. Ensuite ce cours abordera les questions relatives à l'évaluation médico-économique, ainsi que les spécificités du comportement microéconomique des agents intervenant dans le secteur de la santé. Enfin, ce cours posera la question de la relation santé et croissance économique, dans une optique de stratégie de développement économique, ainsi que les enjeux actuels pour les pays développés.

Chapitre 1. Introduction à l'économie de la santé

Chapitre 2. La Macro-économie de la santé

Chapitre 3. La Micro-économie de la santé

Chapitre 4. Santé et développement

Chapitre 5. Enjeux actuels et conclusions

Bibliographie :

DREES - Comptes nationaux de la santé

Anthony J. Culyer, Joseph P. Newhouse (2000), *Handbook of Health Economics, Volume .1* Elsevier

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

L'évaluation se fait par un examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Management bancaire

Intitulé de la formation : Licence 3 Banque Finance

Intitulé de la matière enseignée : Management bancaire

Intitulé de l'unité d'enseignement : Banque Finance

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Sylvie Lecarpentier-Moyal

Prérequis : cours de Monnaie et Finance (L2)

Objectif général et compétences visées : ce cours permet d'acquérir des connaissances de base sur :

- comment fonctionne une banque ?
- comment exerce-t-elle son activité à travers l'étude de son bilan et de son compte de résultat ?
- quels sont les soldes intermédiaires de gestion à bien connaître ?
- comment est-elle gérée au niveau de sa liquidité, de son actif et de son passif et de ses fonds propres ?
- quels sont les risques encourus par la banque ?
- qu'est-ce qu'une impasse de liquidité, une impasse de taux ?
- quelle est la réglementation bancaire applicable aux banques ?

Plan de cours :

Introduction : au système financier et radiographie du secteur bancaire et des assurances

Chapitre 1 – Fonctionnement d'une banque – un modèle pédagogique

- 1.1 Étape 1 - Dépôts et une banque
- 1.2 Étape 2 - Dépôts et des banques
- 1.3 Étape 3 - Crédits et une banque
- 1.4 Étape 4 - Crédits et des banques
- 1.5 Étape 5 - Équilibre du bilan de la banque
- 1.6 Étape 6 - Transformation bancaire
- 1.7 Étape 7 - Autres opérations des banques
- 1.8 Étape 8 - Capitaux propres
- 1.9 Étape 9 - Risques bancaires

Chapitre 2 - Banque au travers du bilan, du compte de résultat et des soldes intermédiaires

- 2.1 Bilan agrégé aux normes françaises
- 2.2 Bilan agrégé FINREP
- 2.3 Engagements hors bilan
- 2.4 Évolution de la structure de l'actif et du passif
- 2.5 Compte de résultats norme IFRS

Chapitre 3 – Réglementation bancaire Bâle 3

- 3.1 Définition des fonds propres
- 3.2 4 coussins
- 3.3 Ratios de levier, de liquidité

Bibliographie :

ACPR, Analyses et synthèses, la situation des grands groupes bancaires français.

ACPR, Rapports annuels.

HCSF, Rapports annuels.

Sylvie Lecarpentier-Moyal et Pascal Gaudron (2011). Économie monétaire et financière, Economica, 6ème édition.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : examen terminal de 1h30 qui comprend des exercices et questions de cours.

Problèmes monétaires internationaux

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Problèmes monétaires internationaux

Intitulé de l'unité d'enseignement : Analyse économique et environnement de l'entreprise

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Sandrine Kablan

Objectif général et compétences visées :

Ce cours a pour but de donner aux étudiants, les éléments d'analyse de l'effet des politiques monétaires et budgétaires sur le marché des changes et le marché monétaire interne des pays. Il permet ainsi de comprendre l'environnement monétaire et financier international, ainsi que les interactions des politiques économiques des grands pays sur cet environnement. Les grandes questions comme la dévaluation d'une monnaie, la dette américaine, l'hégémonie du dollar, l'optimalité de la zone euro en tant que zone monétaire et la crise européenne de la dette souveraine y sont abordés. Après ce cours les étudiants doivent être capables de comprendre les problèmes monétaires actuels et leurs impacts sur l'économie mondiale.

Plan de cours :

Séance 1 : Chap. 1 : première partie : Historique du système monétaire international : Historique du système monétaire et financier international, Étalon or, étalon or dollar,

Séance 2 : Chap. 1 deuxième partie : Bretton woods, L'après Bretton woods : le flottement des monnaies, Les monnaies de réserve internationale et le dollar.

Séance 3 : Chap. 2 : Équilibre macroéconomique : balance des paiements et autres documents comptables, taux de change.

Section 4: Chap. 3 : première partie : Déterminants du taux de change : Un modèle des encaisses monétaires et des taux d'intérêt (parité des taux d'intérêt ou PTI) ; Un modèle des encaisses monétaires, des taux d'intérêt et des taux de change à court terme ;

Séance 5 : Chap. 3 : deuxième partie : Les effets à long terme des variations de la monnaie sur les prix, les taux d'intérêt et les taux de change ; La parité du pouvoir d'achat (PPA) ; Les anticipations d'inflation ; La sur-réaction du taux de change et sa volatilité

Séance 6 : Chap. 4 : production et taux de change en courte période : L'équilibre sur le marché de la production, courbe DD ; L'équilibre sur le marché des actifs, courbe AA ; Effet des politiques monétaire et fiscale en mode temporaire ; Effet des politiques monétaire et fiscale en mode permanent ; la courbe en J et la dévaluation : exemple.

Séance 7 : Chap. 5 : les taux de change fixes et l'intervention sur les marchés des changes. L'intervention sur le marché des changes et l'offre de monnaie ; Comment la banque centrale fixe le taux de change ; Les politiques monétaire et fiscale en régime de taux de change fixe ; La dévaluation, la crise des marchés financiers et la fuite des capitaux.

Séance 8 : Chap. 6 : le débat taux de change fixe/taux de change flexible : le pour et le contre : Arguments en faveur des taux de change fixe : Arguments contre les taux de change fixe ; Arguments en faveur des taux de change flexibles ; Arguments contre les taux flexibles ; Coordination nécessaire entre grands pays

Séance 9 : Chap. 7 : première partie : Les unions monétaires régionales : le cas spécifique de la zone euro : La théorie des unions monétaires (les ZMO) ;

Séance 10 : Chap. 7 : deuxième partie : Les unions monétaires régionales : le cas spécifique de la zone euro : La zone euro est-elle une ZMO?

Bibliographie :

Finance et développement, Fonds monétaire international.

Krugman, P., 2018, Economie internationale, 11eme Edition, Deboeck.

Lemoine M., Madiès P. et Madiès T., 2016, Les grandes questions d'économie et de finance internationale, 3eme Edition, Deboeck.

Sites web: www.bis.org; www.imf.org

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

L'évaluation se fait par examen terminal.

Langue d'enseignement : Français

Marchés boursiers

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Marchés boursiers

Intitulé de l'unité d'enseignement : Banque Finance

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Sylvie Lecarpentier Moyal (MCF Economie UPEC) et Vincent Jolly (analyste et suivi de portefeuille Multi-Assets Hexagone)

Objectif général et compétences visées : Connaître les grandes lignes de la réglementation boursière, comprendre comment se font les échanges en bourse, savoir simuler le ou les prix d'échange. Savoir fabriquer un indice boursier, connaître les opérations effectuées par les PSI.

Comprendre le fonctionnement du non côté et ses différentes classes d'actifs, aborder la gestion de portefeuille et le calcul de la performance. Comprendre l'allocation stratégique et sa mise en œuvre dans un cadre professionnel.

Plan de cours :

Chapitre 1 : Les actions et la bourse

1. Caractéristiques d'une action
2. Aperçu de la réglementation boursière
3. Organisation institutionnelle

Chapitre 2 : Le déroulement des échanges

1. Ordres de bourse
2. Transactions et prix d'échange
3. Arrêts de transaction

Chapitre 3 : Les services annexes

1. Service de règlement différé
2. Cotation et autres informations
3. Indices boursiers

Chapitre 4 : Le marché du non côté

Chapitre 5 : La gestion de portefeuille et le calcul de la performance

Chapitre 6 : L'allocation stratégique et sa mise en œuvre par un professionnel

Bibliographie : Szpiro, D. (2021). *Produits financiers et gestion de portefeuille*. Ellipses.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : 100 % à l'examen terminal

Langue d'enseignement : Français

Management appliqué à la santé

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Management appliqué à la santé

Intitulé de l'unité d'enseignement : Économie et management de la santé

Volume horaire : 24 h CM

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable :

Objectif général et compétences visées :

Plan de cours :

Bibliographie :

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) :

Langue d'enseignement : Français

Processus stochastiques

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion

Intitulé de la matière enseignée : Processus Stochastiques

Intitulé de l'unité d'enseignement : Data science

Volume horaire : 20 h CM et 10 h TD

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable :

Objectif général et compétences visées : Ce cours vise à initier les étudiants aux processus stochastiques à l'aide des classes les plus simples (basées sur les probabilités de L2) et de leur montrer les prémices de modélisation en Finance.

Plan de cours :

Chapitre 1 : Chaînes de Markov homogènes

Chapitre 2 : Processus de Poisson homogènes et extensions

Chapitre 3 : Mouvement brownien, martingales et applications en Finance

Bibliographie :

Pierre Brémaud, Initiation aux Probabilités et aux chaînes de Markov, Springer, 2nd édition, 2009.

Yves Caumel, Probabilités et processus stochastiques, Springer, 2011.

Sheldon M. Ross, Introduction to Probability Models, Academic Press, 10^{ème} édition, 2009.

Samuel Karlin & Howard M. Taylor, An Introduction to Stochastic Modeling, Academic Press, 3^e édition, 1998.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : Matière évaluée en 100% CC avec 3 contrôles (1 par chapitre).

Langue d'enseignement : Français

Économétrie appliquée

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion parcours Data Science

Intitulé de la matière enseignée : Économétrie Appliquée avec R

Intitulé de l'unité d'enseignement : Compétences analytiques

Volume horaire : 24h CM

Nombre d'ECTS : 4

Enseignant responsable : Olivier Ferrier

Objectif général et compétences visées : Le cours d'Économétrie avec application sur R permet de :

- reprendre les concepts de la régression linéaire (vus en cours au S5) ;
- faire des interprétations économiques ;
- programmer les modèles à l'aide du logiciel statistique R.

Être expert en régression linéaire, c'est :

- maîtriser son Algèbre linéaire
- connaître les hypothèses du modèle, savoir gérer la base de données (données manquantes, données aberrantes, transformation de variables...) savoir diagnostiquer les violations du modèle, savoir corriger les problèmes, savoir interpréter les résultats (ANOVA, coefficients...), savoir programmer sur un logiciel.

Deux niveaux d'application : sur R et à l'économie

Supports sur EPREL : bases de données utilisées en cours

Plan de cours :

Introduction

Chapitre 1. Installation et prise en main du logiciel R

Chapitre 2. Le modèle de régression simple

Chapitre 3. Le modèle de régression multiple

Chapitre 4. Hétéroscédasticité

Chapitre 5. Autocorrélation

Conclusion

Bibliographie :

Bibliographie

Baltagi, B. H. (2011). Econometrics. Fifth Edition. Springer.

Gujarati, D. N. (2004). Basic Econometrics. Fourth Edition. McGraw Hill.

Heiss, F. (2016). Using R for Introductory Econometrics.

Hoffmann, J. P. (2022). Linear Regression Models. Applications in R. CRC Press.

Kumar, K. N. R. (2020). Econometrics. CRC Press.

Montgomery, D. C., Peck, E. A. & Vining, G. G. (2012). Introduction to Linear Regression Analysis. Fifth Edition. Wiley.

Stock, J. H. & Watson, M. W. (2020). Introduction to Econometrics. Princeton University.

Wooldridge, J. M. (2013). Introductory Econometrics. A modern approach. 5th edition. South-Western Cengage Learning.

Évaluation des étudiants (modalité de contrôle des connaissances) : un examen terminal de 2h (pas d'examen en salle informatique et examen axé sur des questions de cours)

Stage

Intitulé de la formation : Licence 3 Économie Gestion parcours Data Science

Intitulé de la matière enseignée : Stage ou Projet individuel tutoré

Intitulé de l'unité d'enseignement : Langue et professionnalisation

Volume horaire : -

Nombre d'ECTS : 3

Enseignant responsable : Olivier Ferrier

Date limite de remise des fiches métiers :

le lundi 10 mai 2027 à 16 h

Soutenances (sur convocation) :

du mardi 18 mai 2027 au vendredi 21 mai 2027 inclus

Un exemplaire de la fiche métier doit être remis à la scolarité (I3-ecogestion@u-pec.fr) par mail et un autre au tuteur universitaire par mail (pour soumission au logiciel anti-plagiat de l'UPEC)

Le powerpoint de présentation du stage doit être envoyé au tuteur au moins deux jours avant la soutenance

Les étudiants ayant choisi d'effectuer un stage doivent produire une *fiche Métier* et en faire une présentation orale. Cette fiche doit être le fruit d'une **approche économique** (tableaux, graphiques, comparatifs, analyses... doivent alimenter cette fiche) **personnelle** (en lien avec le stage) et non la simple restitution d'une fiche déjà existante. Il est demandé aux étudiants de **démontrer une prise de recul économique** sur leur activité de stagiaire et non de faire la simple description des missions qu'ils auront effectuées.

La fiche métier suit la présentation suivante.

I. LA FICHE MÉTIER

Page de garde (nom, prénom, nom du métier, nom du professeur référent, année, filière, université)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Comment ai-je trouvé ce stage ? Quel est mon *curriculum vitae* ?

PARTIE 1. LES MÉTIERS

Introduction

Chapitre 1.1 : descriptif de la nature du métier (ou du poste présenté)

Quelles sont les missions du poste ?

Quelles sont les principales tâches associées ?

Quelles sont les compétences relatives à ce poste ?

Chapitre 1.2 : le métier dans son environnement (dans sa branche d'activité)

Combien de personnes exercent cette activité en France ?

Comment ce métier se positionne-t-il par rapport aux autres métiers du secteur ?

Quel niveau de rémunération peut-on attendre ?
Est-ce un métier qui se développe ? Qui évolue/change ?

Chapitre 1.3 : le métier et moi

Qu'est-ce que m'a appris ce travail ?

Quelle est ma position vis-à-vis de ce métier (trop de stress, pas assez bien payé, passionnant...) ?

Conclusion

PARTIE 2. LES ENTREPRISES/SECTEURS CONCERNÉS

Introduction

Chapitre 2.1. Descriptif des secteurs d'activité

À quel(s) secteur(s) d'activités appartient l'entreprise dans laquelle je fais le stage ?

Quelles sont les grandes entreprises de ce secteur ?

Quelles sont les caractéristiques économiques, organisationnelles et démographiques de ces entreprises ?

Chapitre 2.2. Le suivi des étudiants

Que puis-je faire après ce stage ?

Dans quelles entreprises ou institutions pourrais-je être embauché(e) ?

À quelles conditions pourrais-je être embauché(e) (nature du contrat de travail, niveau de rémunération...) ?

Chapitre 2.3. Le secteur et moi

Qu'est-ce que m'a appris ce travail ?

Quelle est ma position vis-à-vis de ce secteur d'activité (trop de stress, pas assez bien payé, passionnant...) ?

Conclusion

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les tableaux et les graphiques (schémas...) doivent être numérotés et référencés dans le corps du texte sous la forme : cf. tableau n°... (ou graphique n°..). Les termes techniques doivent être consignés dans un lexique. Les sigles utilisés doivent être intégralement traduits en toutes lettres la première fois qu'ils apparaissent dans le corps du texte. La qualité de la rédaction - le style télégraphique ou « franglais » est à bannir - et le respect de l'orthographe sont impérativement exigés.

II. SOUTENANCE DE LA FICHE METIER

- ❖ L'étudiant remet par mail le PowerPoint de sa présentation au minimum deux jours avant la soutenance
- ❖ Le tuteur universitaire a lu le rapport avant la soutenance
- ❖ La soutenance dure 30 minutes
- ❖ Présentation **PowerPoint obligatoire** par le stagiaire (penser à prendre un ordinateur portable)
- ❖ L'exposé du stagiaire dure 10 minutes. Cet exposé est suivi d'une séance de questions/réponses
- ❖ L'exposé n'abordera pas les caractéristiques de l'entreprise (qui figurent dans le rapport) et s'en tiendra à la présentation de la (des) missions et des résultats du stage
- ❖ Clarté et concision sont des qualités formelles requises pour un bon exposé
- ❖ L'étudiant devra mettre en lumière le **regard économique** qu'il a eu sur ses missions
- ❖ La soutenance peut se faire exceptionnellement à distance (par TEAMS ou ZOOM) ; cela concerne les étudiants en stage à l'étranger et nécessite l'accord du tuteur.

III. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve terminale : 50 % pour le travail écrit et 50 % pour la présentation orale.

X. Annexes

ANNEXE 1

COURS OUVERTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS

(Available lectures under the ERASMUS program)

S5	276 - Microéconomie : Économie publique	français	CM+TD	30	15	oui
S5	771 - Théorie des jeux	français	CM+TD	30	15	oui
S5	906 - Introduction à la finance d'entreprise	français	CM	20		
S5	202 - Stratégies d'entreprise	français	CM	24		oui
S5	670 - Économétrie	français	CM+TD	30	15	oui
S5	979 - Mathématiques	français	CM+TD	30	15	
S5	641 - Économie du travail	français	CM	24		
S5	516 - Reading Economics and Management	anglais	TD		20	
S6	238 - Commerce international	français	CM+TD	30	15	oui
S6	194 - Macroéconomie : Théories de la croissance	français	CM+TD	30	15	oui
S6	197 - Contrôle de gestion	français	CM+TD	24	15	
S6	967 - Théories de l'entreprise	français	CM	24		
S6	431 - Analyse de données	français	CM	30		oui
S6	166 - Comptabilité financière	français	CM	20		oui
S6	843 - Reading and Speaking Economics and Management	anglais	TD		20	Non
S5	385 - Management bancaire	français	CM	24		oui
S5	837 - Problèmes monétaires internationaux	français	CM	24		oui
S5	408 - Processus stochastiques	français	CM+TD	20	10	oui
S6	377 - Marchés boursiers	français	CM	24		oui
S6	454 - Théorie et institutions monétaires et financières	français	CM	30		oui
S6	666 - Introduction à Python	français	CM	20		oui
S5	877 - Logiciel Sas	français	CM	20		non
S6	246 - Économétrie appliquée	français	CM	24	0	oui
S6	661 - Reporting et Data mining	français	CM	20		non
S6	482 - Économie appliquée à la santé - II	français	CM	24		oui
S5	710 - Économie appliquée à la santé - I	français	CM	24		
S5	698 - Management appliquée à la santé	français	CM	24		
S6	482 - Économie appliquée à la santé - II	français	CM	24		
S6	894 - Gestion de la qualité et des risques en santé	français	CM	24		

ANNEXE 2

DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES RÈGLES DE PROGRESSION ET LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN LICENCE



Dispositions générales concernant les règles de progression et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en Licence

Document à l'usage des étudiants, des équipes pédagogiques et des services administratifs

Préambule

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) détaillent les règles applicables, pour l'ensemble des diplômes de licences de l'université, en matière d'évaluation et de calcul des résultats. Elles sont adoptées par la CFVU. Elles sont accessibles en ligne et affichées au sein des composantes.

Ces modalités de contrôle sont applicables pour les deux sessions, dont la seconde chance, de l'année universitaire 2024- 2025.

Conformément au code de l'éducation (L.613-1) : ... « Les aptitudes et l'acquisition des connaissances doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année » ...

Un étudiant ne peut assister aux enseignements et être évalué que s'il dispose d'une inscription administrative et d'une inscription pédagogique valides.

Textes de référence :

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L123-3, L335-6, L612-1, L612-2, L612-3, L613- 1, L711-1 et D123-12 à D123-14 ;

Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master et relatif au cahier des charges des stages ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération de la CFVU en date du 4 mars 2024.

1 – Progression dans le cursus de licence

1.1 – Principes généraux

Le diplôme de Licence est structuré en semestres, et chaque semestre en unités d'enseignement (UE) afin de séquencer les apprentissages (article 9 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018).

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits européens (ECTS), sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des UE d'un semestre. Chaque année constitutive de la licence, soit la validation de 2 semestres, rapporte 60 crédits.

Le diplôme de licence s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies pour la formation.

La compensation doit respecter la progressivité des parcours (article 16 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018).

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits (article 16 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018).

➤ Organisation en ECUE, UE et Semestre

Chaque année de formation se décompose en 2 semestres.

Chaque semestre comporte une ou plusieurs Unités d'Enseignement (UE).

Chaque Unité d'Enseignement (UE) peut comporter un ou plusieurs Éléments Constitutifs (ECUE).

1.2 – Mode d'évaluation

Dans chaque UE, l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées par des évaluations : soit par un contrôle continu, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés, soit par un contrôle continu intégral (CCI).

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences en licence privilégient une évaluation continue qui revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, des épreuves écrites ou orales, des rendus de travaux ou de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel (article 11 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018).

Les modalités de contrôle continu ou de contrôle continu intégral prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et s'il le souhaite, la consultation des copies. (article 18 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018)

1.3 – Règle générale de progression dans un cursus de licence

Les ECUE sont capitalisables si leur valeur en crédits (ECTS) a été fixée dans la maquette de formation. Pour le calcul de la moyenne au sein d'une UE, chaque ECUE est doté d'un coefficient, attribué en cohérence avec les ECTS correspondants, dans un rapport de 1 à 3.

☛ *Exemple : si l'ECUE a 3 ECTS, le coefficient attribué pourra être de 3, 6 ou 9.*

Une UE ou un ECUE est définitivement acquis.e et capitalisable si sa moyenne est

supérieure ou égale à 10/20. (article 14 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018). Les crédits qui correspondent à l'UE ou à l'ECUE sont acquis et capitalisables.

Chaque UE est rattachée à un semestre et fait l'objet d'un contrôle de connaissance dans les bornes de ce semestre.

Un semestre est validé si la moyenne au semestre est supérieure ou égale à 10/20 et, lorsque les M3C spécifiques de la formation prévoient une note seuil, si tout ou partie des UE est supérieur ou égal à 7/20 (moyenne de l'UE). Le semestre validé confère 30 ECTS à l'étudiant.

➤ **Les compensations**

Une compensation semestrielle est organisée, pour chaque parcours-type, sur la base de la moyenne des notes obtenues pour les UE du semestre, pondérées par les coefficients de chaque UE. Le coefficient d'une UE est attribué en cohérence avec les ECTS correspondants, dans un rapport de 1 à 3.

☛ *Exemple : si l'UE a 2 ECTS, le coefficient attribué sera de 2, 4 ou 6.*

Pour chaque année de licence, une compensation annuelle est organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs (semestres 1 et 2, semestres 3 et 4, semestres 5 et 6).

Un semestre validé par compensation (semestrielle ou annuelle), confère à l'étudiant 30 ECTS. Toutefois, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises d'un semestre validé par compensation et n'acquiert pas les crédits correspondants.

➤ **Ajournement avec autorisation à poursuivre (profil conditionnel)**

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3^{ème} année si semestre 1 ou 2 non validé). Cependant, cette autorisation peut être conditionnée par l'obtention d'une moyenne minimum ou d'un nombre minimum d'ECTS au semestre non validé ; ce seuil doit être précisé dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques de la formation concernée.

Dans tous les cas, un dispositif d'accompagnement doit être prévu et indiqué dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiant.

Dans le cadre de ce régime, l'étudiant devra valider prioritairement les UE non acquises du semestre non validé de l'année où il est ajourné.

1.4 - Conditions du redoublement

L'étudiant bénéficie d'un nombre limité d'inscriptions par cycle. Il est autorisé à effectuer six inscriptions administratives au sein de la même mention de Licence.

Une année supplémentaire pourra être accordée à titre exceptionnel par le jury, au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle.

1.5 - Durée de conservation des acquis

Les UE et ECUE, et les crédits correspondants, sont capitalisables sans limitation de durée (article 14 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018). En cas d'interruption, puis de reprise d'études, les règles de prise en compte des UE et ECUE validés.s s'appliquent en fonction

du parcours visé, de la date de validation et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

En cas de modifications dans l'organisation des enseignements adoptées dans les conseils, celles-ci doivent faire l'objet de règles de correspondance prenant en compte la situation la plus favorable pour l'étudiant redoublant ou en reprise d'études. Elles sont inscrites dans le contrat pédagogique.

1.6 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques à chaque formation

Les règles générales de ce présent document peuvent être complétées par des modalités spécifiques à chaque formation, notamment pour préciser :

- * l'organisation des enseignements ;
- * les règles de progression avec un semestre non validé en licence (cf. point 1.3) ;
- * les règles d'assiduité ;
- * les UE avec une note seuil dans les évaluations des connaissances et compétences ;
- * les dispositifs d'accompagnement ;
- * les périodes et durées des stages le cas échéant.

Une certification en langue étrangère peut être proposée dans le cadre d'une formation. Cette certification doit être indiquée dans les modalités spécifiques de la formation concernée.

➤ Contrôle de l'assiduité

Tout étudiant inscrit pédagogiquement dans une formation est tenu de respecter les conditions d'assiduité de cette formation, définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques.

Il doit également respecter les engagements prévus dans le cadre de son contrat pédagogique.

L'étudiant est tenu de justifier toute absence, par tous moyens, auprès de la scolarité de sa composante (article 2 de l'arrêté du 30 juillet 2019).

➤ Conditions d'assiduité en TD, en TP et en contrôle continu

L'assiduité aux TP et TD est obligatoire, sauf pour les étudiants bénéficiant de modalités pédagogiques spéciales (cf. point 2).

La gestion de la présence des étudiants aux enseignements obligatoires et/ou aux épreuves de contrôle continu, y compris au contrôle continu intégral doit être adaptée aux spécificités de chaque formation.

Les modalités de contrôle de l'assiduité (nombre d'absences autorisées, sanctions ...) et les dérogations prévues devront être précisées dans les M3C spécifiques de chaque formation. Les aménagements aux règles d'assiduité sont inscrits dans le contrat pédagogique de l'étudiant.

➤ Absences aux examens terminaux et aux évaluations de contrôle continu intégral (CCI)

- * Absence injustifiée aux épreuves de contrôle terminal

En cas d'absence injustifiée à une épreuve d'examen terminal, l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve.

• **Absence injustifiée aux épreuves de contrôle continu intégral**

En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves du CCI ne permettant pas d'obtenir le nombre d'évaluations minimums conformément aux modalités d'évaluation prévues par le responsable de l'enseignement, l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve.

• **Absence justifiée aux épreuves**

En cas de motif d'absence légitime (force majeure, maladie, incident grave) apprécié par le jury, celui-ci pourra substituer un « ABj » (Absence justifiée - note de 0/20) à l'ABI.

• **Défaillance aux ECUE et aux UE**

L'étudiant noté ABI apparaîtra défaillant à l'ECUE ou l'UE sur son relevé de notes.

Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation.

• **Chevauchement d'épreuves**

En cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves d'examen ou de CCI concernant des UE ou ECUE auxquels l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours, dans les cas d'aménagements prévus dans le contrat pédagogique ou d'un régime spécial d'études, des évaluations de substitution doivent être organisées (article 12 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018). Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service administratif organisant les examens ou les CCI de la formation dont il relève dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de l'affichage du calendrier de la session ou de la communication de la date de passage de l'épreuve en CCI.

Cas particulier de l'étudiant inscrit en profil conditionnel (ajournement avec autorisation à poursuivre ou AJAP) : si le chevauchement d'épreuves concerne deux années d'études différentes, l'étudiant doit privilégier l'épreuve de l'année n-1 (exemple : chevauchement d'épreuves de L2 et de L3 : l'étudiant doit privilégier l'épreuve de L2).

2 – Accompagnement de l'étudiant

2.1 – Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante

Afin de permettre une individualisation du parcours de l'étudiant, il est proposé à chaque étudiant, dans le cadre de son inscription pédagogique, un contrat pédagogique pour la réussite étudiante.

Ce contrat précise le parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser la réussite de l'étudiant, et les engagements que l'étudiant doit respecter.

La direction des études au sein de chaque composante assure la mise en place de ces contrats pédagogiques et de l'accompagnement personnalisé des étudiants. (article 5 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018).

➤ **Modalités pédagogiques spéciales**

Des modalités pédagogiques spéciales sont de droit pour les étudiants relevant des

situations prévues dans l'article 12 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018 : étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, étudiants chargés de famille, femmes enceintes, étudiants engagés dans plusieurs cursus, étudiants en situation de handicap, artistes et sportifs de haut niveau.

Le bénéfice de modalités pédagogiques spéciales (aménagements des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle, etc..) est intégré au contrat pédagogique pour la réussite étudiante établi en début d'année universitaire (article 12 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018), après accord du responsable de formation. Toute demande de modalités spécifiques doit être justifiée.

➤ **Modalités de réorientation**

A l'issue de chaque semestre de la licence, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique de la formation d'accueil. Il incombe à la composante d'accueil de fixer les modalités de validation des connaissances et des compétences, des UE ou ECUE, validés dans l'ancien parcours, en particulier pour les enseignements transversaux ou les dispositifs spécifiques d'orientation. Ces modalités sont inscrites dans le contrat pédagogique, après accord du responsable de formation.

2.2 - Insertion professionnelle et poursuite de formation

Les responsables de mention mettent en place des dispositifs, permettant aux titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études de premier cycle qui ne poursuivent pas une formation de deuxième cycle, d'être informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de formation. (Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016).

3 - Calendrier et organisation de la session initiale et de la seconde chance

Hors CCI, l'évaluation des formations est organisée en deux sessions d'examen, session initiale et seconde chance, sauf pour les UE ou ECUE correspondants à un stage ou à un projet pédagogiquement comparable (ex : projet tutoré, recherche bibliographique, recherche documentaire, enseignement spécifiquement méthodologique...). Une UE ou un ECUE acquis.e en session initiale ne peut pas être repassé.e en seconde chance.

Un étudiant ne peut prétendre à plus de deux sessions d'examen au cours d'une même année universitaire.

Dans le cadre du CCI, la seconde chance est directement intégrée aux modalités d'évaluation de l'UE ou de l'ECUE, dans les bornes du semestre. Trois évaluations minimums dont la seconde chance sont organisées. Les types d'évaluations doivent être variés : en présentiel ou en ligne, épreuves écrites et orales, rendus de travaux ou de projets, périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Aucune de ces évaluations ne peut compter pour plus de 50% dans le calcul de la moyenne.

3.1 - La session initiale

L'évaluation des connaissances se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu et/ou de contrôle terminal. Il est souhaitable que la session initiale comporte une part d'épreuves orales, notamment en langues.

Le mode du contrôle continu doit faire l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus pour permettre une acquisition progressive tout au long de la formation (article 11 de l'arrêté licence du 30 juillet 2018) et doit être constitué de deux épreuves minimums par UE ou par ECUE constituant une UE.

Une semaine de révision est prévue dans le calendrier universitaire, avant chaque période d'examen. Des dispositifs d'aide à la préparation à l'évaluation pourront être proposés dans les composantes pendant cette semaine.

Un délai de 7 jours francs doit être respecté entre la date du dernier enseignements (CM, TD, TP...) inscrit dans la maquette de formation et le premier examen terminal du semestre en cours.

Lorsque le contrôle continu n'a pas lieu pendant les TD, la date de l'épreuve doit être annoncée au moins 15 jours avant sa programmation.

3.2 - La seconde chance

Quand l'évaluation est organisée en deux sessions, les étudiants n'ayant pas validé une UE ou un ECUE au sein d'un semestre non validé, à l'issue de la session initiale, doivent bénéficier d'une seconde chance qui prend la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale.

La seconde chance est assimilée à la seconde session dans les calendriers universitaires.

Un intervalle minimum de 15 jours entre la publication des résultats de la session initiale et l'organisation de la seconde chance doit être respecté.

Dans le respect d'une logique d'amélioration continue, un dispositif pédagogique d'accompagnement ou de remédiation est mis en place entre la session initiale et la seconde chance.

Il appartient aux composantes d'indiquer dans les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences les modalités d'inscription aux épreuves de seconde chance. En cas d'absence à une épreuve à laquelle il s'est inscrit auprès de sa scolarité, l'étudiant sera noté ABI (note de 0/20).

La meilleure des deux notes obtenues (en session initiale ou en seconde chance) sera retenue pour le calcul définitif des moyennes (à l'UE, au semestre, à l'année) à l'issue de la seconde chance.

Hors contrôle continu intégral, la seconde chance est organisée en juin ou juillet, à l'issue des semestres pairs. Il est souhaitable que cette seconde chance comporte des regroupements d'épreuves quand cela est possible et une part significative d'épreuves orales.

En cas de contrôle continu intégral, la seconde chance est intégrée dans les évaluations prévues, dans les bornes du semestre.

4 - Modalités de délivrance du DEUG et du diplôme de Licence

Le DEUG est délivré aux étudiants qui en font la demande, après validation par capitalisation

ou compensation, de chacun des quatre premiers semestres du cursus, soit 120 ECTS.

Le diplôme de licence est délivré à tout étudiant après validation par capitalisation ou par compensation, de chacun des six semestres du cursus, soit 180 ECTS.

4.1 - Mentions de diplôme

On distinguera la note prise en compte pour l'attribution de la mention (note de mention) de la règle de délivrance de la licence.

Pour un étudiant ayant obtenu sa licence, les mentions sont attribuées comme indiqué ci-dessous avec une note de mention (NM) calculée suivant la formule :

$NM = \text{Max} ((S1+S2+...+S6)/6 \text{ ou } (S5+S6)/2)$ en choisissant la formule la plus favorable à l'étudiant.

Si $12 \leq NM < 14$: mention Assez bien

Si $14 \leq NM < 16$: mention Bien

Si $NM \geq 16$: mention Très bien

La délivrance du diplôme de licence et de la mention sont prononcées après délibération du jury.

5 - Dispositions complémentaires à la formation de Licence

Les étudiants inscrits en licence peuvent bénéficier de dispositifs complémentaires dans leur parcours de formation :

- * la période de césure ;
- * l'entrepreneuriat ;
- * la reconnaissance de l'engagement ;
- * le stage.

Ces dispositifs bénéficient de cadrages spécifiques auxquels il convient de se référer le cas échéant.

ANNEXE 3

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS NON DISCIPLINAIRES EN LICENCE

Rentrée universitaire 2024-2025

Semestres concernés	Compétences transversales (Méthodologie du travail universitaire et méthodologie documentaire)	Compétences linguistiques* (Langues)	Compétences numériques et de traitement de l'information et des données <i>Technologies numériques appliquées à l'enseignement (préparation PIX)</i>	Compétences technologiques, préprofessionnelles et professionnelles (Construction du parcours personnel et professionnel)	UE d'ouverture	TOTAL enseignements non disciplinaires
S1	entre 3 et 6 ECTS	18 ECTS	3 ECTS	9 ECTS	Au moins une et au plus deux UE d'ouverture dans le parcours de licence (3 ECTS par UE)	
S2						
S3						
S4						
S5						
S6						
Récapitulatif sur les 3 années de licence et observations	entre 3 et 6 ECTS dont une partie en L1. Privilégier leur intégration dans les enseignements disciplinaires avec PULSE	18 ECTS dont 9 minimum dans le cadre d'un cours de LV en présentiel ou à distance et 9 pouvant être en distanciel, intégrés à des enseignements disciplinaires, ou prévus dans le cadre d'un stage ou d'un séjour d'études à l'étranger	3 ECTS	9 ECTS (dont les dispositifs d'insertion professionnelle et de valorisation de l'engagement étudiant)	entre 3 et 6 ECTS hors enseignements disciplinaires dispensés dans la formation.	entre 36 et 42 ECTS

Rappel : 1 ECTS = 25 à 30 h de volume de travail pour l'étudiant (sauf pour les UE d'ouverture)

*Les UE de compétences linguistiques peuvent inclure une présentation à la certification en langue anglaise nécessaire à l'obtention du diplôme de licence

ANNEXE 4

RÈGLEMENT DES JURYS 2024-2025

(adopté en CFVU du 5 avril 2024)



Règlement des jurys 2024-2025

(adopté en CFVU le 5 avril 2024)

Textes de référence :

Code de l'éducation : articles L642-1 à L642-12 relatifs au titre d'ingénieur diplômé

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national du master

Arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence

Arrêté du 26 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Arrêté du 15 avril 2022 relatif aux programmes nationaux de licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »

Circulaire 2000-033 – BO n°10 du 9 mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur

1 – Rôle du jury

Le jury délibère souverainement dans le respect des textes nationaux, des modalités de contrôle des connaissances générales de l'université et le cas échéant des modalités de contrôle des connaissances spécifiques de la formation.

Le jury se réunit à l'issue de chaque session d'examen du 1^{er} et du 2^{ème} semestre. Il délibère à partir des résultats obtenus par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. L'année diplômante, le jury valide l'ensemble des années du cursus et décerne les mentions.

Le Président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

2 – Désignation des jurys

Par vote en date du 21 octobre 2022, le Conseil d'Administration de l'UPEC a transféré l'exercice des compétences relatives à la nomination des jurys d'examen aux directeurs de composantes.

3 – Composition du jury

3.1 – Rappel de la réglementation en vigueur

« Seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs ou, dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. » (article L613-1 du code de l'Éducation).

Pour les BUT, « les jurys sont présidés par le directeur de l'IUT et comprennent les chefs de départements, pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et pour au moins un quart et au plus la moitié de professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée » (article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle).

Pour les licences générales, la composition des jurys comprend « au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Les directeurs d'études peuvent être membres des jurys où y être invités avec voix consultative (article 18 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif à la licence).

Pour les licences professionnelles, le « jury comprend pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés » (article 13 de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle).

Pour les formations médicales, « le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examens » (article 16 de l'arrêté du 8 avril 2013).

3.2 – Préconisation de l'université

Afin de s'assurer de la présence obligatoire lors de la délibération de tous les membres du jury, il est recommandé d'avoir un nombre réduit de membres avec un minimum de 3 membres, dont un président de jury.

Les arrêts de jury ne doivent pas désigner de « suppléants » : tous les membres nommés doivent s'engager à être présents.

Cas particulier des formations co-accréditées :

Les parcours gérés en commun avec d'autres établissements devront délibérer en jury commun (mêmes règles) ou unique (mêmes règles et même composition).

4 – Procédure et calendrier

En octobre, la DEVE envoie la maquette d'arrêté des jurys dans les composantes pour proposition des compositions de jurys.

Au plus tard fin novembre ou selon la date prévue des premiers examens : retour des propositions des directeurs et directrices de composantes à la DEVE afin de procéder au

contrôle de légalité des arrêtés qui seront ensuite signés par les directeurs et directrices de composantes.

Les compositions des jurys doivent être communiquées aux étudiants par tous les moyens possibles et a minima par voie d'affichage sur les lieux d'enseignement (*circulaire 2000-033 relative à l'organisation des examens*) et sur le site Internet de la composante au moins 15 jours avant les épreuves de contrôle terminal.

Pour les formations évaluées entièrement en contrôle continu intégral, la composition du jury doit être communiquée aux étudiants dans les 15 jours précédant la première épreuve comptant pour le contrôle continu intégral.

5 – Fonctionnement du jury

5.1 – Réunion du jury

Le jury doit se réunir avant la fin de l'année universitaire (bornes universitaires votées en CFVU). Les membres figurant sur l'arrêté doivent impérativement être présents lors de la délibération du jury. La délibération du jury a lieu en séance non publique, en présence facultative de membres de l'équipe pédagogique et de personnel administratif (secrétariat de séance). Dans tous les cas, seuls les membres du jury prennent les décisions.

5.2 – Remplacement des membres du jury

En cas de défaillance d'un membre du jury avant la première session d'examen (avant le début des épreuves), le remplacement du membre du jury est possible si le délai est suffisant. Le membre du jury nommé en remplacement doit avoir la compétence nécessaire et posséder la même qualification que le membre du jury absent. Un arrêté rectificatif devra être établi.

Après la première session d'examen, les membres du jury ne peuvent plus être remplacés, car l'égalité de traitement des candidats interdit que la composition du jury puisse fluctuer au fil des épreuves.

5.3 – Communication des notes et résultats

Le délai de communication des résultats est au maximum de trois jours ouvrables après la délibération du jury. Une attestation de réussite doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande auprès de l'administration de la composante. Le diplôme définitif sera délivré dans un délai maximum de six mois après la publication des résultats.

A l'issue de la délibération, les procès-verbaux définitifs des résultats (admis ou ajourné) sont affichés sans que les notes ne soient mentionnées nominativement. Les étudiants ont droit à :

- la communication de leurs notes sous forme d'un relevé de notes individuel ou par consultation sur internet (ou par affichage mais de façon anonyme) ;
- la consultation de leurs copies dans un délai raisonnable selon un calendrier défini et les disponibilités des enseignants.

Les procès-verbaux de jurys doivent mentionner le nom et le prénom de chaque membre du jury ainsi que leurs signatures. Le document affiché ne doit comporter aucune rature qui ne soit contresignée par le président du jury.

5.4 – Contestations et recours

Les décisions du jury sont définitives et sans appel, sauf en cas d'erreur matérielle. Toute erreur matérielle doit être signalée au président du jury, qui réunit alors à nouveau le jury pour procéder à la correction et à une nouvelle délibération donnant lieu à l'établissement d'un PV rectificatif.

Une décision de jury ne peut être contestée que pour illégalité. Un recours gracieux peut être présenté au président du jury dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats. En cas de rejet, un recours contentieux peut être déposé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision de rejet.

6 – Pouvoirs du jury

6.1 – Points de jury

Le jury peut attribuer des points de jury. Ces points de jury peuvent être attribués à tous les éléments constituant la maquette de formation.

6.2 – Harmonisation des notes et résultats

Le jury d'examen, souverain dans ses décisions, a un pouvoir d'harmonisation des notes, en vue d'assurer l'égalité entre les candidats. Le jury n'est donc pas tenu par la note attribuée par le correcteur et a, dès lors, la possibilité de la baisser ou de l'augmenter en tenant compte de la valeur du travail rendu et du mérite pédagogique. Le jury ne peut en revanche fixer une note éliminatoire à une épreuve.

6.3 – Motivation non obligatoire

Le juge administratif considère qu'aucune disposition légale ou réglementaire, ni aucun principe général du droit n'oblige le jury d'examen à motiver ses délibérations. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'apposer sur le procès-verbal de délibération du jury d'examen les motifs pour lesquels les notes des étudiants ont été abaissées ou relevées.

6.4 – En cas de suspicion de fraude

En aucun cas le jury ne peut sanctionner un étudiant soupçonné de fraude (utilisation de matériel non autorisé, plagiat...). Seule la section disciplinaire de l'université est compétente en matière de fraude.